



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 JANVIER 2020
REUNION A FALAISE**

L'an deux mille vingt, le trente janvier, à 16 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs :

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, BISSON ROGER, VERDONCK MARC, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, BARTHE PATRICK, TURBAN YVONNICK, LETEURTRE CLAUDE , ANDRE JEAN LUC, LHERMET WILLIAM, GOULARD JOEL, BOUTIGNY MICHEL, GARCIA LOUIS, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN CLAUDE, GARIGUE JACQUES, ALIMECK TONY, LEFEVRE ALAIN, BACHELEY CHRISTIAN , GIESZCZYK JEAN-RENE, BLAIS NORBERT, HEURTIN JEAN-YVES, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY , KEPA GERARD, GASNIER JEAN MARIE, BENOIT DOMINIQUE, LETOURNEUR RAYMOND, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, MARIE JEAN LUC, HAGHEBAERT DANIEL, BINET ALAIN, BONNE JEAN LOUIS, REAL ROBERT

Mesdames

LALLIER BRIGITTE, HINARD MARIE-ANNE, RIVIERE EDWIGE, JOSSEAUME ELISABETH, CHIVARD MARYVONNE, RUL BRIGITTE, MARY-ROUQUETTE VALERIE , GABRIEL ODILE, BLANDIN DANIELE, GUIBOUT MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, MARGUERITTE MAURICETTE, DUCRET VIRGINIE

Pouvoirs :

MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE
LEPETIT SEVERINE a donné pouvoir à REAL ROBERT
PHILIPPART DAVID a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE
MAUNOURY MARYVONNE a donné pouvoir à KEPA GERARD
DEWAELE-CANOUEL CLARA a donné pouvoir à JOSSEAUME ELISABETH
JARRY SONIA a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE
STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUL BRIGITTE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés :

Messieurs :

GOUPIL OLIVIER, CAILLOUET MICHEL, RUAU MAURICE, SOBECKI LOIC, MAUNOURY HERVE, BARBERA MIGUEL, DESERT CLAUDE, DUFAY FABIEN, ROSET YVES, ORIOT MICHAËL, LÉBOUCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN

Mesdames :

LASNE MARGARETH, AUBEY SABRINA, LEBAILLY BENEDICTE, PETIT SANDRINE, GRENIER SYLVIE, LE MONZE DORIANE

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

A- PRESENTATION

- Présentation de la suppression de la taxe d'habitation par la DDFIP

B- DECISIONS

- Décisions prises par le Président depuis le dernier conseil communautaire du 19 décembre 2019

C- DELIBERATIONS :

1. Administration générale

- Personnel – tableau des effectifs
- Mutualisation - Lutte collective contre les ragondins – Modification
- Centre aquatique – Approbation du programme de transformation du bassin extérieur
- Maîtrise d'ouvrage déléguée - Convention avec Pont d'Ouilly pour les travaux de réhabilitation du barrage de PONT D'OUILLY

2. Finances

- Débat d'orientation budgétaire 2020
- Tarifs :
 - ✓ pour le personnel communautaire pour l'école de musique et la médiathèque
 - ✓ matériels prêtés aux communes
 - ✓ occupation du domaine
- Approbation des dossiers de demandes de subventions à présenter au titre de la DETR - DSIL

3. Développement économique

- Zone Expansia – Deux cessions de terrains
- Zone de Guibray - Cession d'un terrain

4. Urbanisme

- Approbation du PLU de Potigny
- Prescription de la modification PLU SIVOM Falaise Sud pour Fresné-la-Mère

5. Environnement – Déchets ménagers

- Assainissement - Participation aux frais de branchement public et participation au financement de l'assainissement collectif - Précisions
- Plan Climat Air Energie - Dépôt de dossier pour obtention du label Cap Cit'Ergie

6. Questions diverses

DEMANDE D'AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

En complément de l'ordre du jour, il est demandé au conseil communautaire d'accepter d'ajouter le point suivant :

- FINANCES – VIREMENTS DE CREDITS 2019 – TOUS BUDGETS

A l'unanimité, les élus acceptent.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

PRESENTATION DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION PAR LA DDFIP

Présentation par Madame Sonia PIMOR de la Direction Départementale des Finances (document transmis aux élus par mail).

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE SES DELEGATIONS DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

D-2019-58	Marché de réalisation d'un schéma directeur du système d'assainissement de la ville de Falaise- Avenant n°1
D-2019-60	Marché de fourniture de carburants - Attribution
D-2019-61	Marché de travaux de construction de 3 ateliers - Zone Ariana à Soumont Saint Quentin - Avenant n°2 au lot 1
D-2020-01	Marché de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage - Attribution
D-2020-03	Marché de fournitures de désherbeurs - lots 1 et 2 - Attribution à la société Kabelis

ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} février 2020, d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques titulaire à temps complet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à ajouter cet emploi au tableau des effectifs de la Communauté de Communes, à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent, à fixer la rémunération par arrêté ;
- **S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi créé au budget au cours duquel ils seront constatés.

Monsieur Turban rappelle que le conseil communautaire a, par délibération du 26 septembre 2019, approuvé le lancement d'une opération de lutte collective contre les rongeurs aquatiques invasifs sur le territoire du Pays de Falaise pour une durée de 3 ans.

La Communauté de communes a fait acte de candidature à l'expérimentation de lutte collective menée par le Département du Calvados et Département l'a retenue pour cette expérimentation. Cependant, cela a eu des impacts sur les éléments présentés en septembre. Il est donc proposé au conseil communautaire de valider certaines modifications.

Les principales modifications concernent :

- la gestion de certaines tâches par les services de la CdC, ce qui occasionne une baisse de 4 320 € du coût de l'animation portée par la FREDON ; le coût de l'animation s'établit dorénavant à 10 080 € /an.
- les investissements (points de collecte, cages...) seront payés directement par la CdC (et non plus par la FREDON avec une refacturation à la CdC).
- le Département apportera une aide de 3 € par animal justifié, capturé et équarri ;
- l'indemnisation des piégeurs bénévoles qui passe à 5 € afin de couvrir leurs frais et notamment les frais de route induit par l'équarrissage ;
- l'indemnisation des piégeurs par les Communes qui passent de 3,5 €/animal à 2 €/animal.
- La FREDON évalue les captures à 20 en moyenne par Commune la 1^{ère} année, 30 la 2^{ème} année et 40 la 3^{ème} année (soit entre 40 et 80 € en moyenne par an par Commune).

La répartition des dépenses selon les budgets sera la suivante :

- ✓ Budget GEMAPI : Animation (environ 10 080 €/an sur 3 ans) – réseau de piégeurs, mise à disposition du matériel, ...
- ✓ Budget principal : - investissement : points de collecte et cages (10 000 € en 2020)
 - fonctionnement : consommables de piégeage (environ 1 600 €/an sur 3 ans) - gants, gels de désinfection...
- ✓ Budget des 58 Communes : Indemnisations des piégeurs (environ 2 300 €/an) – environ 20 rongeurs par commune, indemnisés 2 € par animal justifié, capturé et équarri. (dépense qui sera portée par les Communes selon le nombre d'animal capturé sur chaque commune).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications apportées à l'opération de lutte collective contre les rongeurs aquatiques invasifs sur le territoire du Pays de Falaise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention tripartite avec la Fredon et le Département du Calvados ;
- **DELEGUE A** Monsieur le Président ou son délégué le soin de signer tout avenant modifiant le montant des actions prises en charge par la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- **IMPUTE** les dépenses d'animation au budget GEMAPI et les investissements et consommables au budget principal ;
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

Monsieur Goupil rappelle que la Communauté de communes du Pays de Falaise s'inscrit dans une dynamique de développement économique et touristique. Le centre aquatique constitue un élément de cette dynamique en offrant un équipement sportif important sur le territoire du Pays de Falaise. Ouvert au public depuis juillet 2004, le centre aquatique présente aujourd'hui la structure suivante :

- un bassin extérieur,
- un bassin sportif comportant 4 couloirs de natation
- un bassin ludique avec boule à vague, rivière à contrecourant, et un pentagliss
- un toboggan ;
- une pataugeoire

A cela s'ajoute un espace bien-être avec un bassin balnéo, un hammam, un sauna et un jacuzzi.

En parallèle, le délégataire propose une activité dite sèche avec une salle de cardio-training et de multiples cours collectifs.

Pour maintenir l'attractivité du centre et répondre aux besoins constatés de développement de la natation principalement (et l'activité bien-être accessoirement), ce centre doit poursuivre son évolution. C'est pourquoi l'actuel contrat de délégation de service public conclu avec la société RECREA prévoit durant la durée dudit contrat la transformation du bassin extérieur.

Les réflexions menées permettent aujourd'hui de présenter un scénario d'aménagement et un coût prévisionnel pour la réalisation de cette opération permettant ainsi d'améliorer l'offre d'activités.

Le programme proposé a pour objectif d'affirmer le caractère sportif du bassin, tout en développant une fonction bien-être balnéo et offrant une solution d'accessibilité :

- démolition du bassin ludique existant en totalité avec suppression du couloir de l'eau immergée ;
- construction d'un bassin inox rectangulaire de 25 m et une profondeur de 1,30 m offrant 3 couloirs de nage de 2,5 m avec surlargeur permettant une modularité à 4 couloirs de 2 m.
- adjonction de surlargeurs pour développer une fonction bien-être
- construction d'un couloir-sas de liaison hors d'eau depuis hall bassin pour mise à l'eau et extension d'un local MNS

Le coût estimé à ce stade de l'opération (dans sa globalité) à 2 214 000 € HT doit faire l'objet d'ajustement par un économiste de la construction en vue de proposer un programme à 1 600 000 € HT et solliciter des subventions auprès des partenaires financiers (Etat, Région et Département).

Pour 2020, il s'agirait d'inscrire les dépenses relatives aux études complémentaires (8 316 €), une partie de l'AMO (20 250 €) ainsi qu'une partie du coût de la maîtrise d'œuvre (60 000 €), soit un montant de 88 566 €.

Monsieur Lemerrier estime que le Centre aquatique est un gouffre. Il trouve que cet équipement coûte cher depuis qu'il a été créé. Même si tous les enfants du territoire y apprennent à nager, il se demande à quel prix.

Monsieur Leteurtre consent qu'il y a eu une erreur de conception lors de la construction en ne réalisant que 4 lignes au lieu de 5 dans le grand bassin. Aujourd'hui, le constat est qu'il existe un conflit d'usage sur ce bassin entre l'apprentissage, le club de natation et le loisir. Par ailleurs, il rappelle qu'à l'époque, la piscine couverte de Falaise n'était plus attractive et que le choix a été fait de créer un équipement à l'échelle intercommunale pour récupérer un maximum de subventions (80 %) et

permettre aussi l'apprentissage de la natation pour tous les élèves du Pays de Falaise. De plus, il se souvient que cette décision a été prise dans les 8 jours après la fermeture de Moulinex. Il rappelle en outre que les malfaçons initiales ont été prises en charge par les assurances : cela n'a donc rien coûté à la collectivité.

Monsieur Goupil ajoute que le bassin en inox permettra de mieux gérer l'eau (chauffage et qualité) et que ce bassin sera couvert, ce qui n'est pas possible aujourd'hui avec la configuration du bassin extérieur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, (3 absentions)

- **APPROUVE** le programme de restructuration du bassin et des espaces extérieurs du centre aquatique tel que présenté et le montant estimé de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - lancer et exécuter toute procédure nécessaire à la mise en œuvre de ce programme de restructuration du bassin et des espaces extérieurs (études complémentaires, maîtrise d'œuvre, travaux,...) ;
 - solliciter les subventions au meilleur taux possible auprès des partenaires financiers susceptibles d'intervenir dans ce type d'opérations ;
- **S'ENGAGE** à imputer les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2020 et à affecter les recettes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BARRAGE DE PONT D'OUILLY

Madame Guibout explique que la Commune de Pont-d'OUILLY souhaite réhabiliter le barrage situé sur l'Orne, ce dernier s'étant partiellement effondré en juin 2019. La réhabilitation du seuil relève de la compétence de la Commune de Pont-d'OUILLY, maître d'ouvrage en sa qualité de propriétaire de l'ouvrage. Cependant, la Commune souhaite désigner la Communauté de communes du Pays de Falaise, collectivité compétente en matière de tourisme, d'économie et de GEMAPI, pour assurer une maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération.

Il est donc proposé d'établir entre les deux collectivités une convention ayant pour objet de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage déléguée :

- La désignation de la Communauté de communes du Pays de Falaise comme mandataire pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération, afin de simplifier l'organisation des travaux (cette désignation s'entend comme un transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Commune) ;
- La responsabilité de la Communauté de communes pour la passation et de l'exécution des marchés relatifs aux opérations dont la réalisation lui a été déléguée par la Commune, qu'il s'agisse notamment de marchés d'études, d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, de Maitrise d'œuvre, de prestation de services ou de travaux ;
- Le suivi de la réalisation des travaux et de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération par la CdC ;

La Commune de Pont-d'OUILLY est étroitement associée au suivi de l'exécution des travaux.

L'enveloppe financière de l'ensemble des travaux n'est pas précisément connue à ce jour. Une première estimation d'un montant de 600 000 € HT a, cependant, été réalisée en 2014. A ce stade de l'opération, le plan de financement de l'opération ne peut être réalisé. La Communauté de communes sollicitera tous les financeurs potentiels en vue de l'obtention d'aides aux meilleurs taux. La Communauté de communes et la Commune conviendront ensemble de la prise en charge financière du

solde du montant de l'opération après déduction des subventions des parties et sous réserve que le montant restant à charge soit supportable budgétairement par les deux collectivités. Un avenant à la présente convention sera alors rédigé précisant les montants à charge des deux parties et leurs modalités de règlement.

La prestation de service de maîtrise d'ouvrage déléguée est réalisée sans contrepartie financière pour la prestation intellectuelle et l'assistance technique apportées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE**

- la désignation de la Communauté de communes du Pays de Falaise comme mandataire d'une maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des travaux de réhabilitation du barrage de Pont-d'Ouilly, de ses berges et de ses abords ;
 - les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir entre la Commune de Pont-d'Ouilly et la Communauté de communes du Pays de Falaise et précisant notamment que la Communauté de communes du Pays de Falaise aura la charge :
 - de désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et / ou un Maître d'œuvre pour la réalisation des travaux ;
 - de réaliser la gestion financière et comptable de l'opération ;
 - de solliciter tous les financeurs potentiels en vue de l'obtention d'aides financières aux meilleurs taux.
- **PRECISE** que les travaux ne pourront être réalisés que sous réserve d'un prochain plan de financement précis et d'un montant restant à charge, aides déduites, supportable budgétairement par les deux collectivités.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer
- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
 - tout document utile relatif à ce dossier.

FINANCES - PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Monsieur André présente le débat d'orientation budgétaire 2020 à l'assemblée. (cf. annexe n°1).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020 qui s'est organisé autour :
- des éléments de la Loi de Finances 2020,
 - des principales orientations pour le Budget Primitif 2020,
 - des axes de la politique financière de la Communauté de communes,
 - des projets d'investissements.

➤ TARIFS DES SERVICES ECOLE DE MUSIQUE ET MEDIATHEQUE POUR LE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

- de l'application des tarifs *résidents CdC* pour les personnels de la Communauté de communes et leur famille pour les services de la médiathèque et de l'école de musique ;
 - que cette décision sera effective à compter du 1^{er} février 2020 pour les services de la médiathèque et de la rentrée scolaire 2020 pour les services de l'école de musique ;
- **INDIQUE** que ces dispositions viennent compléter la grille tarifaire des services de la médiathèque et de l'école de musique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

➤ TARIFS DE LOCATION DES MATERIELS PRETES AUX COMMUNES

La Communauté de communes du Pays de Falaise (CCPF) souhaite accompagner ses 58 Communes dans l'arrêt de l'utilisation de produits chimiques pour le désherbage des espaces publics.

Au-delà de la convention pour favoriser le prêt de matériels entre communes, la CdC a souhaité acquérir du matériel de désherbage alternatif pour le mettre à disposition des communes, la très grande majorité d'entre elles n'ayant pas les équipements nécessaires.

Suite à une réunion d'information et de démonstration des différents matériels de désherbage alternatifs existants sur le marché, la Commission mutualisation de juin dernier a validé les matériels choisis par le plus grand nombre de communes présentes à cette réunion dans le cadre du budget de 30 000 € HT alloué à savoir :

- 1 désherbeuse à eau chaude sur remorque ;
- 4 désherbeurs à air pulsé (type Ripagreen).

Une consultation a été lancée et le marché récemment attribuée à la société KABELIS.

Les tarifs de location ont été calculés afin de couvrir les dépenses liées à ce matériel et leur amortissement sur la base des hypothèses suivantes : 60 jours de location par an et une durée d'utilisation avant renouvellement estimée à 5 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** ainsi qu'il suit les différents tarifs liés aux désherbeurs :
- Désherbeur à air pulsé (Ripagreen) : 10 €/jour
 - Machine à eau chaude sur remorque : 70 €/jour
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

➤ TARIF POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE

Par délibération du 26 septembre 2019, le conseil s'est prononcé favorablement pour autoriser Monsieur le Président à signer une convention d'occupation de la voirie communautaire sur la zone Martinia et a fixé le coût de cette occupation à 50 € mensuel.

Il s'agit de fixer de manière générale à 50 € le coût de cette occupation de voirie qu'il s'agisse de mettre à disposition des voiries de la zone Martinia ou Expansia afin de permettre, dans un second temps, au Président de signer une convention d'occupation avec les autoécoles sollicitant la CdC pour l'apprentissage de leurs élèves.

Il est rappelé que cette autorisation doit rester précaire et révocable à tout moment.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le tarif d'occupation du domaine concernant les zones d'activités Martinia et Expansia (voiries et parkings) à 50 € mensuel (montant à répartir si plusieurs autorisations sont simultanées) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer toute convention d'occupation du domaine sous réserve que l'utilisation des voies concernées ne restreigne pas la circulation.
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

FINANCES - DOSSIERS A PRESENTER AU TITRE DE LA DETR – DSIL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la réalisation des projets suivants :

✓ Restructuration des espaces et du bassin extérieurs du centre aquatique :

La Communauté de communes du Pays de Falaise souhaite engager la restructuration du bassin nordique et des espaces extérieurs du centre aquatique existant pour mieux répondre à la demande des publics (cf point 1.3 de la présente note). La conception ancienne du bassin nordique ne répond en effet plus aux demandes d'espaces de nages actuels.

Le projet consisterait notamment en la réalisation d'un bassin extérieur inox rectangulaire comprenant 4 couloirs de natation de 2.5 m de large et d'une profondeur d'1.3 m (en lieu et place de l'actuel bassin nordique). Le premier couloir serait susceptible d'accueillir des équipements de bien-être et la reprise des plages autour de ce bassin. L'équipement dispose d'une très large surface foncière pour mener à bien ce projet. La forme rectangulaire retenue permet une installation plus aisée d'une couverture thermique. Le projet intègre un complément pour les équipements sanitaires (douches, toilettes et casiers).

La Communauté de communes a d'ores et déjà confié une étude de faisabilité technique de façon à s'assurer que le centre aquatique existant disposait des équipements techniques nécessaires à une modification du bassin nordique, notamment pour tous les éléments relevant du traitement de l'eau (filtres). Il est tout de même nécessaire d'effectuer quelques travaux d'adaptation dans les locaux techniques.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- Offrir un éventail sportif accessible sur le territoire aux différents publics
- Conforter le niveau d'équipement sportif sur l'ensemble du territoire
- Limiter l'évasion sportive

- Renforcer l'offre sportive et ludique de proximité
- Consolider l'accueil des touristes

Le coût de l'opération est estimé à 1 600 000 € HT

Le plan de financement est le suivant :

- DETR/DSIL : 640 000 €
- Conseil Régional : 320 000 €
- Conseil Départemental : 320 000 €
- Communauté de communes : 320 000 €

✓ Pôle ESS – acquisition et réhabilitation d'une friche commerciale pour y accueillir 4 associations d'insertion (ressourcerie, garage solidaire...) :

Le coût de l'opération est estimé à 1 440 650 € HT

Le plan de financement est le suivant :

- DETR/DSIL : 576 260 €
- Conseil Régional : 360 000 €
- Conseil Départemental : 217 000 €
- Communauté de communes : 287 390 €

✓ Plan climat : création d'un service d'auto-partage de véhicules électriques et de location de vélos à assistance électrique :

- Mise en place d'un service d'auto-partage de véhicules électriques afin de donner à tous la possibilité de se déplacer de manière durable (pour rappel, plus de 12% des ménages du territoire n'ont pas de voiture) :

- les véhicules pourront être loués à la demi-journée ou à la journée.
- la mise en place sera progressive : d'abord 2 voitures et un véhicule sans permis à Falaise (2020-2021) puis sur les autres pôles (2022-2023).

- Location de vélos à assistance électrique pour renforcer la pratique du vélo sur le territoire (*seulement 0,5% des déplacements sur le Pays de Falaise*).

- 7 vélos seront proposés en location moyenne durée (un à 6 mois). L'objectif sera notamment de permettre aux habitants du Pays de Falaise d'essayer le vélo électrique pour les trajets du quotidien et ainsi favoriser les changements de pratiques de mobilité.
- 3 vélos seront proposés en location à tarif social (dans le cadre de la plateforme mobilité). Cette offre solidaire est essentielle pour offrir un premier moyen de transport autonome aux personnes non motorisées. L'objectif sera notamment de palier à l'absence de voiture pour les trajets inférieurs à 10 kilomètres.

Le coût de l'opération est estimé à 90 000 € HT

Le plan de financement est le suivant :

- DETR/DSIL : 36 000 €
- ADEME : 2 500 €
- Conseil Régional : 3 750 €
- SDEC : 7 500 €
- Communauté de communes : 40 250 €

✓ Installation de panneaux photovoltaïques pour la déchetterie de Soulangy :

La déchetterie de Soulangy a été créée en 1998 pour offrir un service de proximité aux habitants du Nord du territoire de la Communauté de communes du Pays de Falaise. Sa fréquentation n'a cessé de croître au fil du temps jusqu'à atteindre plus de 20 000 véhicules en 2017.

Son éloignement des réseaux empêche le raccordement électrique du site à des coûts raisonnables. Cette absence d'électricité peut être dommageable pour les usagers comme pour les agents, notamment en matière d'éclairage.

Une installation à base de panneaux photovoltaïques permettrait d'améliorer la sécurité du site ainsi que les conditions de travail des gardiens.

Aucun équipement existant ne permettant de stocker le matériel, le projet consisterait en la construction d'un local technique qui accueillerait les panneaux et protégerait les batteries du froid.

Le coût de l'opération est estimé à 20 033 € HT

Le plan de financement est le suivant :

- DETR/DSIL : 8 013 €
- Communauté de communes : 12 020 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :

- solliciter auprès de l'Etat, les subventions correspondantes au titre de la DETR et du DSIL ;
- solliciter auprès de tout autre partenaire financier pour ces projets une subvention au meilleur taux possible ;
- fixer, par arrêté, le plan de financement de l'opération si d'autres subventions peuvent être obtenues ;
- signer tout document utile relatif à ce dossier ;

➤ **S'ENGAGE** à

- imputer les dépenses aux budgets correspondants ;
- affecter les recettes correspondantes aux budgets des exercices au cours desquels elles seront constatées.

FINANCES – VIREMENTS DE CREDITS – TOUS BUDGETS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE**

- les virements de crédits n°1 du budget Ateliers-Relais sur l'exercice 2019 ;

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
60611 (011) - 90 : Eau et assainissement	200,00		
60632 (011) - 90 : Fournitures de petit équipement	200,00		
61521 (011) - 90 : Terrains	3 000,00		
615221 (011) - 90 : Bâtiments publics	-6 400,00		
62872 (011) - 90 : Au budget annexe et aux r	3 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

- les virements de crédits n°1 et 2 du budget déchets ménagers sur l'exercice 2019 ;

→ Virement de crédits n°1 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
60611 (011) - 812 : Eau et assainissement	100,00		
60628 (011) - 812 : Autres fournitures non st	300,00		
60632 (011) - 812 : Fournitures de petit équip	2 000,00		
6156 (011) - 812 : Maintenance	100,00		
6161 (011) - 812 : Multirisques	100,00		
6236 (011) - 812 : Catalogues et imprimés	-4 100,00		
6288 (011) - 812 : Autres services extérieurs	1 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

→ Virement de crédits n°2 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
60622 (011) - 812 : Carburants	200,00		
60632 (011) - 812 : Fournitures de petit équip	130,00		
61521 (011) - 812 : Terrains	800,00		
6188 (011) - 812 : Autres frais divers	-1 230,00		
6262 (011) - 812 : Frais de télécommunication	100,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CESSION DE DEUX TERRAINS - ZONE EXPANSIA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la cession à la SCI JG BAIL (avec faculté de substitution) de la parcelle N°8 cadastrée section BA n°174-179 d'environ 2 052 m² située rue des sentes sur le Parc d'activités Expansia, pour un montant de 30 € HT/m²,
- **PRECISE QUE**
 - Les frais de bornage sont à la charge de la Communauté de Communes ;
 - Les études notariales de Maîtres LELEU Ludovic, ENGELHARD Thibaut et SOUBISE Benjamin ou de Maîtres BRILLANT Edith et DESVAGES Jacques à Falaise, seront chargées de la rédaction de l'acte authentique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - arrêter par décision la cession prenant en compte la nouvelle numérotation cadastrale et la superficie précise du terrain cédé ;
 - arrêter par décision la fixation du nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10% ;
 - signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Expansia ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Expansia de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la cession à la SCI Leroullier/Corvasier (avec faculté de substitution) de la parcelle cadastrée section BA n°0023 d'environ 4 000 m² située rue du Petit Bois sur le Parc d'activités Expansia, pour un montant de 15 € HT/m²,
- **PRECISE QUE**
 - Les frais de bornage sont à la charge de la Communauté de Communes ;
 - Les études notariales de Maitres LELEU Ludovic, ENGELHARD Thibaut et SOUBISE Benjamin ou de Maitres BRILLANT Edith et DESVAGES Jacques à Falaise, seront chargées de la rédaction de l'acte authentique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - arrêter par décision la cession prenant en compte la nouvelle numérotation cadastrale et la superficie précise du terrain cédé ;
 - arrêter par décision la fixation du nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10% ;
 - signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Expansia ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Expansia de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Monsieur Guillemot s'interroge sur le prix du m² qui double d'un terrain à un autre alors que ces terrains sont situés sur la même zone d'activités. Monsieur Mesnil répond que le prix dépend de la localisation sur la zone. Ainsi les terrains en entrée de zone sont vendus plus chers car le passage est plus important et sera renforcé aussi, par la mise en route de la station d'essence de Leclerc.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CESSIONS DE TERRAIN ZONE DE GUIBRAY

Le Conseil Communautaire du 19 décembre 2019 a décidé le rachat de la parcelle cadastrée section BK n°0032 à la ville de Falaise à l'Euro symbolique dans le cadre d'une régularisation.

La SCI Family, qui est en cours d'acquisition de la parcelle contiguë cadastrée BK n°0033, confirme son souhait d'acquérir également cette parcelle pour implanter son activité sur le parc d'activités de Guibray.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la cession à la SCI FAMILY (avec faculté de substitution) de la parcelle cadastrée section BK n°0032 d'environ 349 m² située rue de l'Industrie sur le Parc d'activités de Guibray, pour un montant d'un euro symbolique ;
- **PRECISE QUE**
 - Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la Communauté de Communes ;
 - Les études notariales de Maitres LELEU Ludovic, ENGELHARD Thibaut et SOUBISE Benjamin ou de Maitres BRILLANT Edith et DESVAGES Jacques à Falaise, seront chargées de la rédaction de l'acte authentique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - arrêter par décision la cession prenant en compte la nouvelle numérotation cadastrale et la superficie précise du terrain cédé ;
 - arrêter par décision la fixation du nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10 % ;
 - signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;

- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Calvados Sud Putanges Guibray ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Calvados Sud Putanges Guibray de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

URBANISME - APPROBATION DU PLU DE POTIGNY

Monsieur Goupil indique que suite au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » en date du 27 mars 2017, la commune de Potigny a donné son accord à la Communauté de communes du Pays de Falaise pour poursuivre la procédure d'élaboration de son PLU par délibération du conseil municipal du 26 juin 2017.

Les objectifs poursuivis par la commune de Potigny dans le cadre de la révision de son POS en PLU et présentés dans sa délibération d'engagement de révision du 21 février 2014 sont les suivants :

- Mise en compatibilité du document d'urbanisme communal avec les documents d'urbanisme de rang supérieur (SCoT PLH),
- Intégration dans le document d'urbanisme des nouvelles dispositions réglementaires, notamment en matière de protection de l'environnement,
- Définition d'un projet de territoire à même de garantir l'adéquation entre les objectifs de développement de la commune et les contraintes locales.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 14 octobre 2019 au vendredi 15 novembre 2019 inclus.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet de PLU de Potigny, assorti de 6 recommandations :

1. prendre en compte l'avis de l'autorité environnementale sur l'analyse des incidences au regard des sensibilités environnementales de la commune : revoir la densité des zones à urbaniser, améliorer la prise en compte des éléments de la trame verte et prévoir les dispositions réglementaires de protection des zones humides, conforter le projet en matière de recours aux énergies renouvelables.

2. modifier les cartes du PADD relatives aux zones d'extensions de l'urbanisation ouest et nord : protéger les haies stratégiques et la ripisylve par l'inscription d'un secteur N, rajouter les zones humides avérées sur le plan de zonage, classer la rivière *le Laizon* en zone N.

3 supprimer la zone 1AUc de 1,75 hectare prévue au Sud, selon les recommandations de la Préfecture et la Chambre d'Agriculture du Calvados.

4. procéder aux corrections réglementaires dans le règlement littéral du PLU relatives aux spécificités locales des milieux agricoles et naturels, des bâtis.

5. intégrer les projets relatifs à la mobilité (covoiturage, voie verte) : évaluer les possibilités d'améliorer la desserte, de concert avec les services de l'Etat, accompagner la création d'un échangeur complet.

6. soutenir l'aménagement d'un pôle santé au cœur du bourg ; assurer la préservation du patrimoine historique minier ; organiser les modes de déplacements doux et accompagner l'activité agricole par la création d'une voie de contournement.

L'ensemble des documents est consultable sur le lien suivant :
https://drive.google.com/open?id=1YX2cQ856tgxtajZkZtXJS2sMj1v9_0DU

Un dossier complet est également consultable à l'accueil de la Communauté de communes du Pays de Falaise ainsi qu'à la mairie de la commune de Potigny.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les modifications précitées ;
- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **PRECISE QUE**
 - Conformément aux dispositions des articles **R. 153-20** et **R. 153-21** du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Potigny durant un mois. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
 - Conformément aux dispositions de l'article **L. 153-22** du code de l'urbanisme, le PLU approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise et en mairie de Potigny aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

URBANISME - MODIFICATION PLU SIVOM FALAISE SUD POUR FRESNE-LA-MERE

Monsieur Goupil demande au conseil de bien vouloir approuver la prescription de la modification du plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM FALAISE SUD compte tenu des objectifs ci-dessus poursuivis qui ne remettent pas en cause le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

La commune de Fresné la Mère possède une parcelle cadastrée section ZE n° 44 d'une contenance de 54 911 m² actuellement classée en zone AU et UBe. La commune enregistre un nombre important de demandes auxquelles elle souhaite répondre favorablement. Après avoir autorisé la réalisation d'un lotissement le long de la RD63, il s'agit de recréer une cohérence et une continuité du bâti avec le bourg ancien par une deuxième phase d'urbanisation au Nord de celui-ci. L'ouverture à l'urbanisation de cette zone est prévue au sein du PADD afin « d'urbaniser en profondeur le long de la VC n°301 où une voie d'accès avait été prévue au sein des constructions réalisées pour un aménagement futur ».

Sur cette emprise, desservie par les réseaux et les voies de communication, des projets de lotissements sont actuellement à l'étude. Cette parcelle, située entre deux axes de communication, la rue du Pommeret et la D249 possède l'avantage d'être enclavée et de ne pas étendre l'urbanisation de la commune de Fresné-la-Mère.

L'ouverture à l'urbanisation de cette parcelle nécessite une modification du plan local d'urbanisme.

Les choix d'aménagements retenus seront définis par la mise en place d'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur cette nouvelle zone vouée à l'habitat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**
 - la demande de modification n°3 du PLUi du SIVOM FALAISE SUD,
 - la modification du PLUi du SIVOM FALAISE SUD avec les objectifs ci-dessus développés,
- **DEFINIT**, conformément aux articles L103-3 à L103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes qui seront respectées pendant la durée d'élaboration du projet : registre à la commune de Fresné-la-Mère, registre au siège de la Communauté de communes et site internet de la Communauté de communes ;

➤ **DECIDE**

- d'associer les personnes publiques mentionnées aux articles L123-7 et L132-4 du code de l'urbanisme ;
- de consulter, au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L132-12 et L132-13 du code de l'urbanisme ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :

- Prendre toute mesure pour mettre en œuvre cette modification du PLU ;
- signer tout document utile relatif à ce dossier ;

➤ **S'ENGAGE** à imputer les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice considéré.

ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT – PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT PUBLIC ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PRECISIONS

Monsieur Turban rappelle qu'avant le transfert de compétence Assainissement à la CdC, certaines communes ou ex-syndicats avaient instauré des forfaits de branchement et/ou des participations aux frais de branchement.

Ces montants, repris sans modification dans la délibération n°158/2017 du 21 décembre 2017 fixant les montants des tarifs « Assainissement » pour l'année 2018, ont fait l'objet d'une harmonisation sur tout le territoire communautaire au 1^{er} janvier 2019. Ainsi, la délibération n°131/2018 du 20 septembre 2018 a fixé les montants des participations aux frais de branchement public pour les réseaux neufs et pour les réseaux existants à 1 500 € HT.

Cependant, pour éviter toute confusion entre ces deux participations, il convient de repreciser les termes de la délibération prise en 2018 par la rédaction d'une nouvelle délibération, reprenant les deux termes précis de « Participation aux Frais des Branchement public » et « Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif ».

1- Participation aux Frais de Branchement public (PFB) :

Pour un réseau qui serait nouvellement créé, la CdC peut mettre à la charge des propriétaires d'immeubles bénéficiant des travaux de raccordement (ainsi que les propriétaires visés à l'article L.1331-3 du Code de la santé publique) une participation financière pour la réalisation de la partie publique des branchements. Le montant de cette participation fixé par l'organe délibérant, est encadré par l'article L.1331-2 du CSP et doit être défini en prenant en compte le coût moyen des travaux, diminué des subventions potentiellement obtenues et majoré de 10 % pour les frais généraux.

Cette participation est donc demandée lorsque la collectivité réalise la partie publique du branchement.

Cette participation (PFB) a été fixée à 1 500 € HT par délibération n°131/2018 du 20 septembre 2018. (Pour rappel, ce montant a été défini de la façon suivante : coût moyen travaux branchement public 2700 € - 50 % d'aide = 1350 € + majoration 10 % = 1485 €).

2- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :

Les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées peuvent également être soumis au versement d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif, prévue à l'article L.1331-7 du code de la santé publique, pour tenir compte de l'économie réalisée par ces propriétaires en les dispensant de s'équiper d'une installation individuelle d'assainissement non collectif. Ce montant doit être égal au maximum à 80 % du coût d'une installation d'assainissement non collectif, coût diminué du montant du remboursement dû par le propriétaire.

De même, la loi prévoit une articulation entre la participation aux frais de branchement (PFB) et la PFAC pour les collectivités qui institueraient ces deux participations sur leur territoire : le montant exigé au titre de la PFAC est donc diminué de la PFB.

Cette participation (PFAC) a été fixée à 1 500 € HT par délibération n°131/2018 du 20 septembre 2018.

La PFAC étant considérée comme une taxe, elle n'est pas assujettie à la TVA.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** l'application des participations suivantes :
 - Participation aux Frais de Branchement public (PFB)
 - Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
- **PRECISE** que les tarifs demeurent les suivants :
 - Participation aux Frais de Branchement public (PFB) : 1 500 € HT
 - Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : 1 500 € HT, non soumis à TVA.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document utile relatif à ce dossier.
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget des exercices au cours desquels elles seront constatées.

ENVIRONNEMENT - PLAN D'ACTION ENERGIE CLIMAT – DEMARCHE CIT'ERGIE – DEMANDE DE LABEL

Monsieur Heurtin rappelle que la Communauté de communes du Pays de Falaise a lancé la démarche cit'ergie par délibération n°108/2018 du conseil communautaire du 21 juin 2018. Pour mémoire, cette démarche a été entièrement financée par l'ADEME (70%) et par les fonds européens LEADER (30%).

L'objectif de cit'ergie est d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre concrète de son plan climat air énergie territorial (PCAET) et notamment dans la réduction de ses consommations d'énergies (exemplarité de la collectivité).

La CdC du Pays de Falaise a décidé de faire un programme d'actions unique PCAET et cit'ergie. Toutefois, le programme d'actions cit'ergie présenté pour la labellisation ne peut reprendre toutes les actions du PCAET (les actions relatives aux énergies renouvelables ou encore à l'agriculture ne peuvent par exemple pas être repris dans cit'ergie).

Cit'ergie constitue également un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique climatique de la collectivité. Seules 122 collectivités en France sont aujourd'hui labellisées dont seulement 12 Communautés de communes.

Les actions menées précédemment et le plan d'actions permettent à la collectivité de demander le label CAP Cit'ergie auprès de la commission nationale du label.

Le document exposant le plan d'actions Cit'ergie est joint en annexe n°2.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan d'actions PCAET - Cit'ergie joint en annexe de la délibération ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter le label CAP Cit'ergie et à déposer le dossier de la collectivité auprès de la commission nationale du Label.

QUESTIONS DIVERSES

Il est rappelé que la Commission plénière consacrée aux projections budgétaires 2020 est fixée au 13/02/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le Président
Claude LETEURTRE



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020



Préambule

Le président doit présenter au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires pour 2020. Ce document permet un libre échange autour des orientations envisagées

Ce rapport s'articule autour des points suivants:

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissements (recettes et dépenses) ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée ;
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations, la durée effective du travail ;

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

- ❖ Il s'agit du dernier budget voté par cette mandature, aussi le DOB 2020 est construit avec les mêmes éléments que le budget 2019. En fonctionnement comme en investissement, les inscriptions nouvelles correspondent à des engagements déjà pris.

• Sommaire

1/ Contexte général : situation économique et sociale

Contexte macro-économique

Loi de finances 2020

2 / Situation et orientations budgétaires de la collectivité

A - Recettes de fonctionnement :

Fiscalité

Concours de l'Etat

Autres recettes (produits des services...)

B - Dépenses de fonctionnement

Dépenses de personnel

Subventions

Autres dépenses de fonctionnement

C - Section d'investissement

Dette

Programmation des investissements de la collectivité

3 / Evolutions prévisionnelles

1/ Contexte général : situation économique et sociale

• A/ Contexte macro-économique

Zone euro en 2019 : une croissance affaiblie

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre.

La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie, en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis et risque d'un Brexit sans accord). Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance. Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

France : une solide dynamique intérieure

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019. L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages.

• B/ Loi de Finances 2020

Le PLF 2020 présente une mesure phare qui se concentre sur la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales et la réforme fiscale que cela engendre. Il s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 votée en même temps que la loi de finances 2018 ne devrait pas aller jusqu'à son terme. Le contexte de ces derniers mois suggère quelques adaptations et une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.

Les principaux enjeux pour les collectivités

• Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF 2020

La totalité des transferts financiers de l'Etat aux collectivités s'élève à 115,7 Mds d'€ contre 111,9 Mds d'€ en 2019. Les concours financiers de l'Etat (DGD, DETR, DSIL et DGE) aux collectivités restant stables avec un montant de 49,1 Mds d'€ en 2020 contre 48,8 Mds d'€ en 2019.

• DGF

La DGF est stable en 2020 avec un montant de 26,802 Mds d'€. La réforme de la dotation d'intercommunalité, votée en LFI 2019 connaît quelques ajustements dans ce PLF :

D'une part, certaines dispositions de la réforme, telles que le complément de dotation minimum, ne devaient s'appliquer que la 1^{ère} année d'application, soit 2019. Le PLF 2020 les pérennise pour les 1^{ères} années de mise en œuvre de la réforme.

D'autre part, la prise en compte des redevances d'assainissement dans le calcul du coefficient d'intégration fiscal (CIF) pour les communautés de communes (CC) prévue dès 2020 est repoussée à 2026, date butoir de prise en charge de la compétence assainissement par les CC.

• CFE

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises (pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires).

• Le FCTVA poursuit sa croissance (+6,2%) grâce au regain d'investissement depuis 2017. Décalage en 2021 de l'automatisation de la gestion du FCTVA

• DSIL, des dotations de soutien à l'investissement local maintenues aux niveaux de 2019 : 1,8 milliards € dans le PLF 2020.

• Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1er janvier 2017, le PLF prévoyait de poursuivre avec celles des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales. Elle est à nouveau reportée.

La suppression de la taxe d'habitation

➤ L'article 5 du PLF fait suite à l'annonce du président, en novembre 2017, concernant la suppression de la taxe d'habitation (après le dégrèvement de cette dernière pour 80 % des ménages sous conditions de revenus). Seule la TH sur les résidences principales est concernée.

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement.



La suppression totale de la TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre, dès 2021.

➤ La réforme fiscale

Les communes et EPCI à FP ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

1) Pour les communes (hors ville de Paris), la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements est transférée aux communes. Ainsi en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global. Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.



Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place, dont voici la formule de calcul :

$$1 + \frac{\text{Ecart de produit entre TH supprimée et FB transféré}}{\text{Produit global (commune + département) de FB 2020}} \dots \text{résulte un coefficient correcteur}$$

> 1 pour les communes sous-compensées,
< 1 pour les communes surcompensées.

Ce coefficient est figé, mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En effet, il s'applique sur le produit global de FB hors évolution de taux sur le FB. Si ce mécanisme est insuffisant pour les communes sous-compensées, un complément sera versé par l'Etat sous forme d'un abondement. Les communes dont la surcompensation est < ou = à 10 000 €, ne sont pas concernées par ce coefficient.

2) Pour les EPCI à FP

Pour compenser les EPCI à FP (et Paris) et les départements, respectivement pour la perte de produit de TH et de produit de FB, ces derniers seront bénéficiaires d'une fraction de TVA versée sur leur compte d'avances aux collectivités.

La part de TVA reçue correspond au rapport entre le produit fiscal perdu et le produit national de TVA en 2020.

La perte de produit fiscal est issue du calcul :

- pour les EPCI et Paris : Bases TH 2020 x Taux TH 2017 (soit 8.97 % pour la CDC)
- pour les départements : Bases FB 2020 x Taux FB 2019

Cette fraction sera ensuite appliquée chaque année au montant de TVA nationale de l'année précédente, ainsi les EPCI à FP, Paris et les départements bénéficient de la dynamique de l'impôt. Dans le cas où la TVA reçue est inférieure au produit fiscal perdu, la différence sera versée sous forme de compensation par l'Etat.

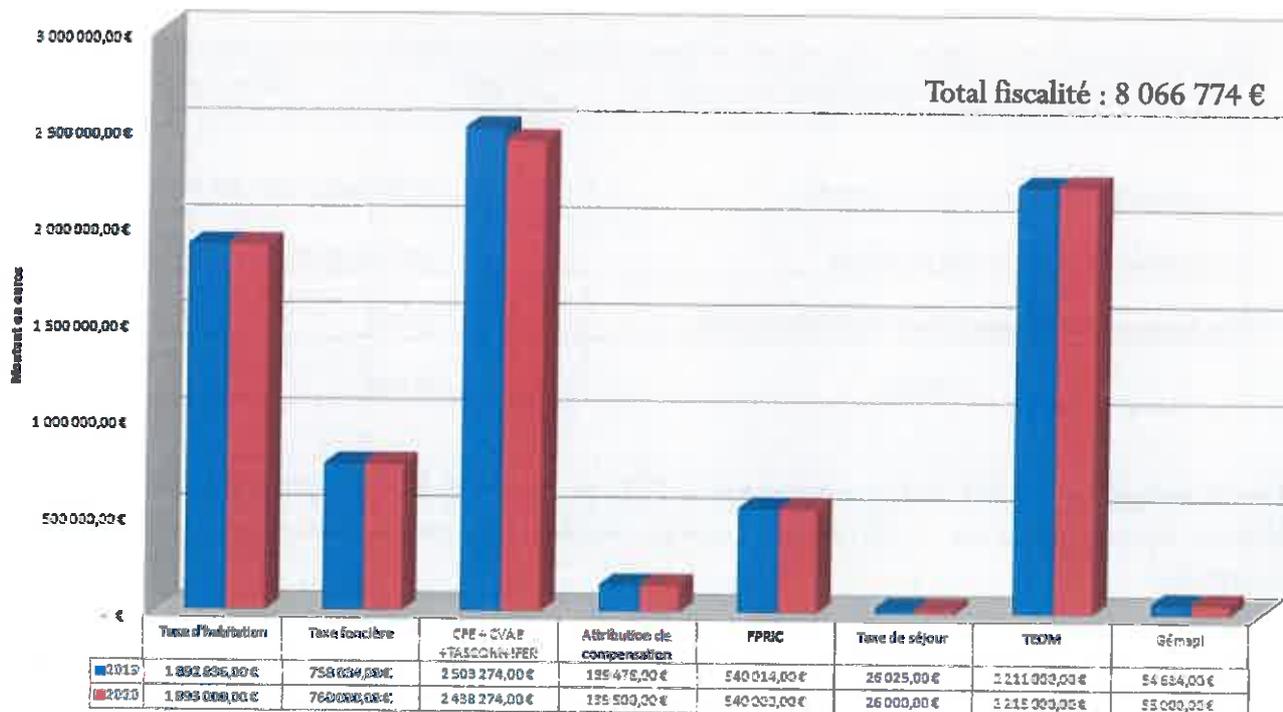
Les impacts de la suppression de la TH pour les autres taxes

- La taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la taxe spéciale d'équipement (TSE) sont des taxes dont l'assiette repose sur les bases d'imposition de TH, FB, foncier non bâti (FNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE). Suite à la suppression de la TH, les 2 taxes pèseront plus fortement sur les 3 impôts restant.
- La contribution à l'audiovisuel public présente sur l'avis d'imposition de la TH sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu.
- Le FB remplacera la TH en tant qu'imposition pivot pour les règles d'encadrement et de lien entre les taux.

2 / Situation et orientations budgétaires de la collectivité en 2020

A/ Recettes de fonctionnement : la fiscalité

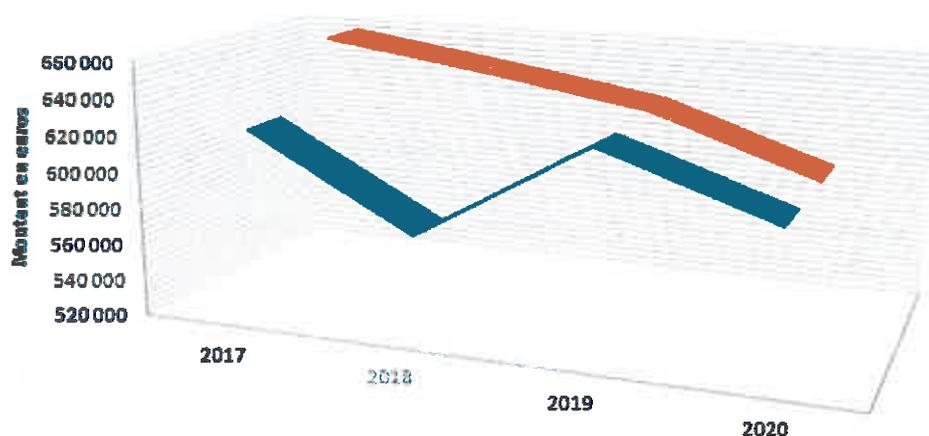
Tendance de la fiscalité 2020 par rapport à 2019



- Maintien de la fiscalité dans l'ensemble par rapport à l'exercice 2019, avec une diminution de CVAE prévue à hauteur de 70 k€
- Concernant la taxe d'habitation, elle est maintenue au même montant qu'en 2019

A/ Recettes de fonctionnement : concours de l'Etat

Evolution des dotations de 2017 à 2019 et tendance pour 2020



	2017	2018	2019	2020
Dotation d'indemnité	621 597	571 825	628 157	596 749
Dotation de compensation	957 799	646 659	629 275	597 811

- Prudence pour la tendance 2020 avec un montant de dotations égal à 95% du produit de l'année 2019

A/ Recettes de fonctionnement : autres recettes

Recettes de fonctionnement supplémentaires à prévoir	2020	Observations
Compétence Relais Assistante Maternelle	53 000	Aides CAF + CD 14
Reversement legs par la Ville de Falaise	20 000	Legs de Mme CUVIGNY
Remboursement d'un agent mis à disposition au SESC	12 000	
Total	85 000	

➤ Avec la compétence RAM, le legs reversé par la Ville de Falaise et la mise à disposition d'un agent, la collectivité devrait percevoir + 85 k€ de recettes supplémentaires en produits des services et en participations

➤ Pour rappel le produit de la taxe de séjour, d'un montant de 26 k€ par an, sera perçu par le budget EPIC et non sur le budget général

➤ Quelques recettes de locations de matériels viendront s'ajouter concernant l'équipement mutualisé et l'auto-partage et la location de vélos

B/ Dépenses de fonctionnement : le personnel

Selon l'article L2312-1 du CGCT, le rapport d'orientation budgétaire contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

1/ STRUCTURE DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2019, stabilité dans les effectifs en activité qui s'élevaient à 80 agents, 45 femmes et 35 hommes (en 2018 : 40 et 40), soit 67 ETP (équivalent temps plein).

Cet effectif était affecté sur 57 emplois permanents (soit -1 par rapport à 2018) et 23 emplois non permanents (soit +1 par rapport à 2018).

Les caractéristiques essentielles affectées sur emplois permanents peuvent se résumer comme suit :

- Catégorie A : 14 % (9 % en 2018)
- Catégorie B : 44 % (43 % en 2018)
- Catégorie C : 42 % (48 % en 2018)

Les effectifs permanents relèvent principalement des filières culturelle (49%), administrative (22%), technique (22%), animation (7%).

La communauté employait 6 agents en contrat aidé- parcours emplois compétences.

Nouveau ! Elle accueille 2 apprentis, conformément à l'engagement pris envers la Région.

2/ DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

Les services de la Communauté de communes fonctionnent sur une base de 1607 heures de travail par an. Une charte des temps de travail a été validée, visant à adapter au mieux les horaires et le temps de travail des agents aux besoins des usagers.

158 heures supplémentaires ont été effectuées pour nécessité de service dans les services administratif, médiathèque et déchets ménagers.

3/ DEPENSES DE PERSONNEL EN CHARGE

CHAPITRE 012	CA 2018	CA 2019
budget principal	2 576 886,63 €	2 614 920,24 €
budget assainissement	159 430,27 €	205 691,85 €
budget Epic OT	- €	31 127,20 €
recettes	- 651 751,82 €	- 730 866,38 €
total	2 084 565,08 €	2 120 872,91 €

L'augmentation limitée à 1,74% des dépenses de personnel sur la période 2018 – 2019, s'explique par :

- L'impact des mesures catégorielles statutaires (P.P.C.R.)
- L'impact des mesures individuelles (GVT) : avancements d'échelons, nominations suite à la réussite aux concours, titularisations, avancements de grade
- Les décisions prises en matière d'amélioration des carrières individuelles et de renforcement des effectifs
- La participation à la prise en charge de la prévoyance des agents
- L'impact des flux d'entrée et sortie sur la masse salariale

4/ ORIENTATIONS 2020

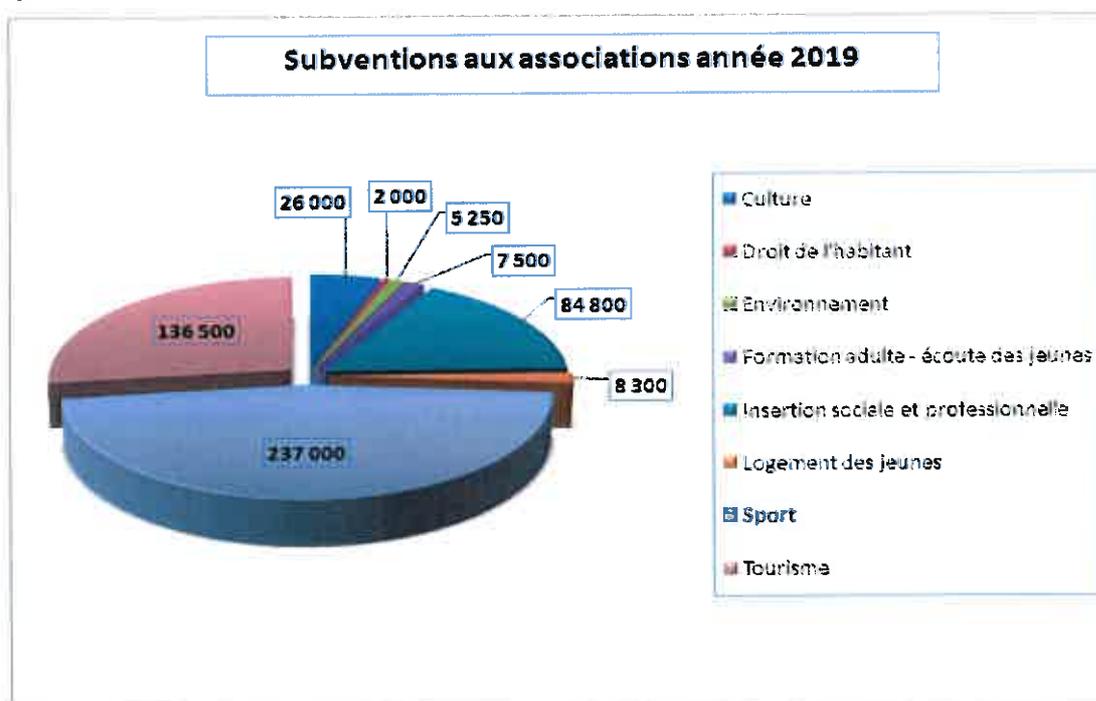
En termes de prospective pour l'année 2020, la communauté de communes devra prendre en compte :

- La mise en œuvre de mesures gouvernementales
- L'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- Les recrutements nécessaires pour compenser la prise de compétence du relais assistants maternels.

La maîtrise de la masse salariale résulte d'une adaptation des postes aux politiques mises en œuvre. Cette adaptation se traduit soit par des créations de poste (RAM, Assainissement en 2018 et 2019,...) lorsqu'il s'agit de nouvelles compétences, soit de modification des fiches de poste pour suivre l'évolution des métiers. Les remplacements ou les heures supplémentaires sont uniquement réalisés pour assurer la continuité du service public.

Le CGCT précise que lors du DOB, une information est donnée quant à l'avancement du schéma de mutualisation. Cette information a été donnée lors du conseil communautaire du 26 septembre 2019.

B/ Dépenses de fonctionnement : subventions



➤ Pour 2020, les montants à prévoir devraient se situer dans la même fourchette que 2019 pour les associations.

➤ La subvention de fonctionnement versée au budget EPIC sera de 362 K€. Elle comprend 328k€ de transfert de charges du budget principal vers l'EPIC, 20 k€ d'entretien de bâtiment et de fluides pour le pôle attractivité et 14 k€ de nouvelles actions.

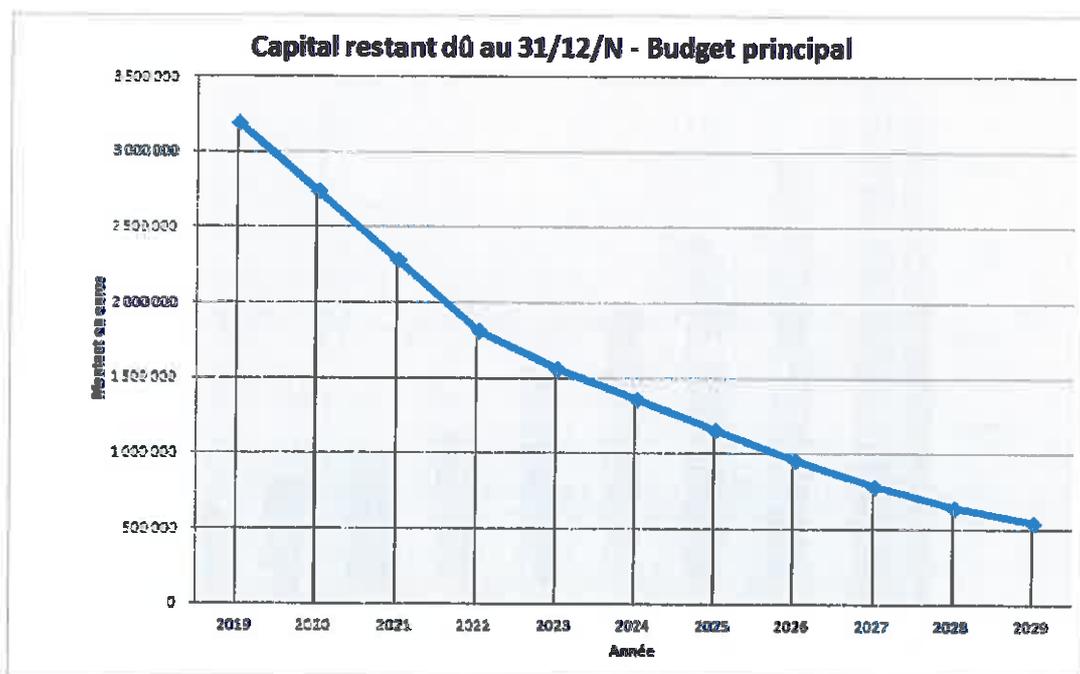
B/ Dépenses de fonctionnement : autres dépenses à prévoir

Dépenses de fonctionnement supplémentaires à prévoir	2020	Observations
Compétence Relais Assistante Maternelle	107 000	Aides CAF + CD 14 pour moitié
Vidéo-protection "Maison de la Musique"	3 500	Participation financière à la Ville de Falaise
Etude architecturale du domaine de la Fresnaye	3 000	Participation financière à la Ville de Falaise
Convention de préfiguration	7 150	Participation financière à la Ville de Falaise
Etude sur les musées Automates Avenue et André LEMAITRE	5 000	Participation financière à la Ville de Falaise
Versement du montant des attributions de compensation vers les budgets ZAE pour les travaux de voiries des zones	79 450	Recette d'investissement reçue sur le budget principal en 2019
Prestations informatiques	8 000	RGPD, archivage électronique, logiciel anti-spam ...
Travaux sur les chemins de randonnée à Pont d'Ouilly	2 000	
Entretien de bâtiment OTPF et charges courantes pour le pôle attractivité	20 000	Somme à verser au budget EPIC en subvention de fonctionnement
Total	235 100	

➤ Au vue des éléments connus à ce jour, les dépenses supplémentaires de fonctionnement devraient s'élever à 235 k€

➤ Les charges de vidéo-mapping et de la manifestation « Les Extraverties » sont transférées vers le budget EPIC via la subvention de fonctionnement

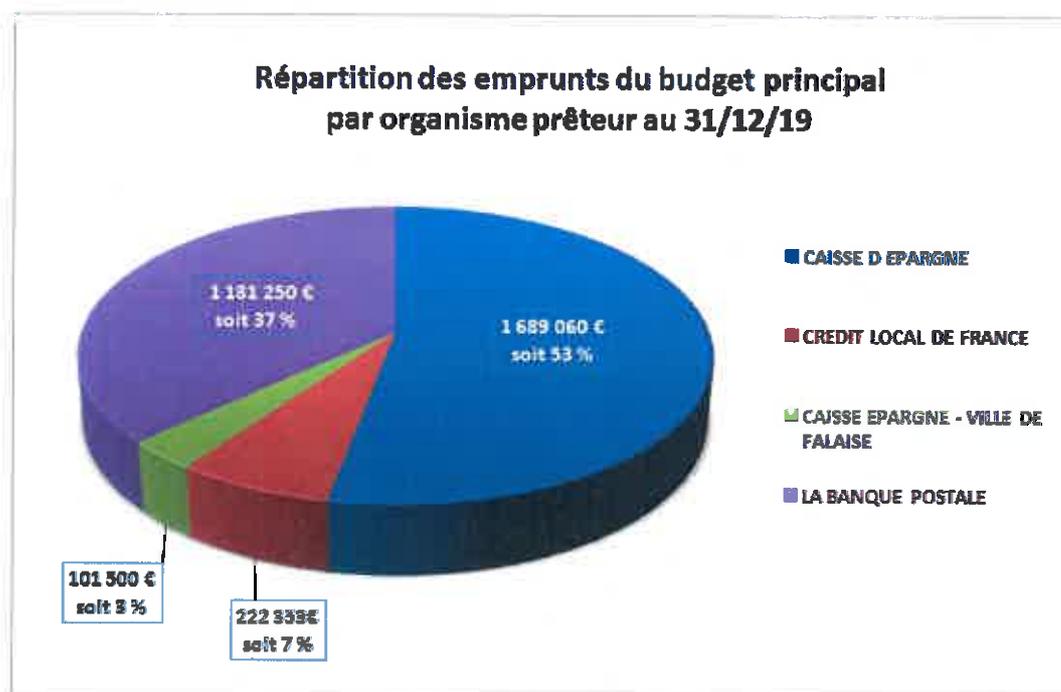
C/ Dépenses d'investissement : la dette du budget principal



➤ Au 31/12/19, la collectivité a un capital restant dû de 3 194 163 € sur son budget principal avec un remboursement de 509 621 € de capital dans l'année.

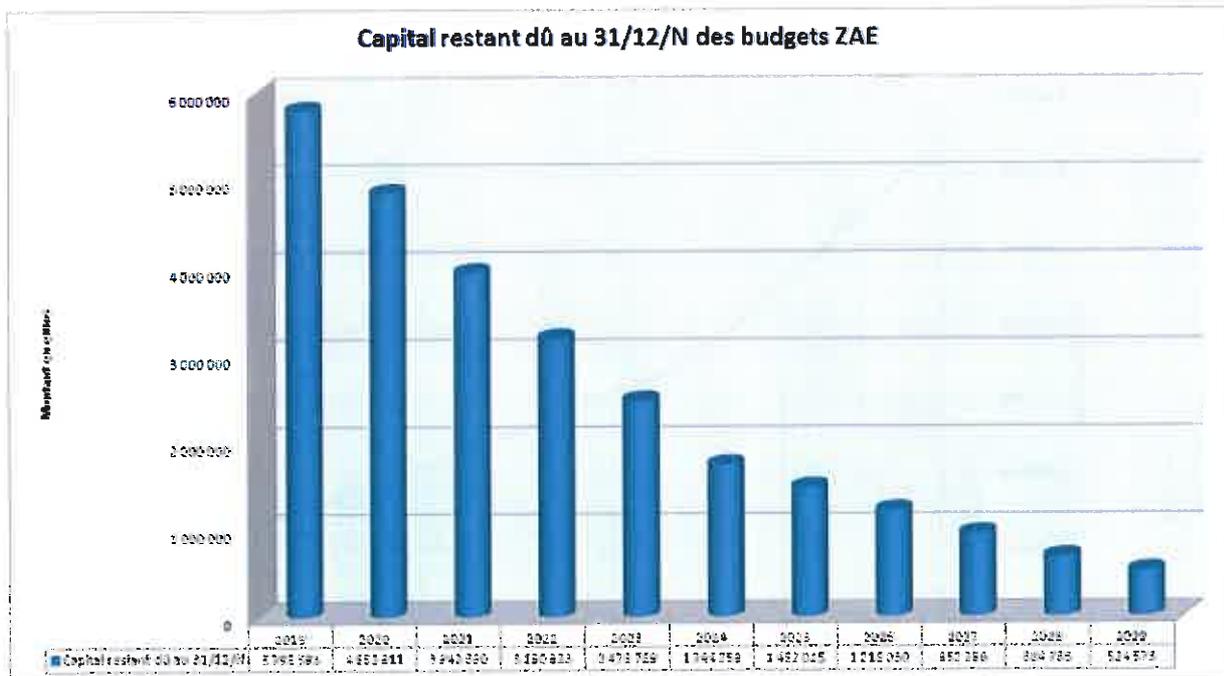
➤ Fin 2019, l'encours de la dette par habitant est de 110 € avec une capacité de désendettement de 4 années, ce qui reste très correct.

C/ Dépenses d'investissement : la dette du budget principal



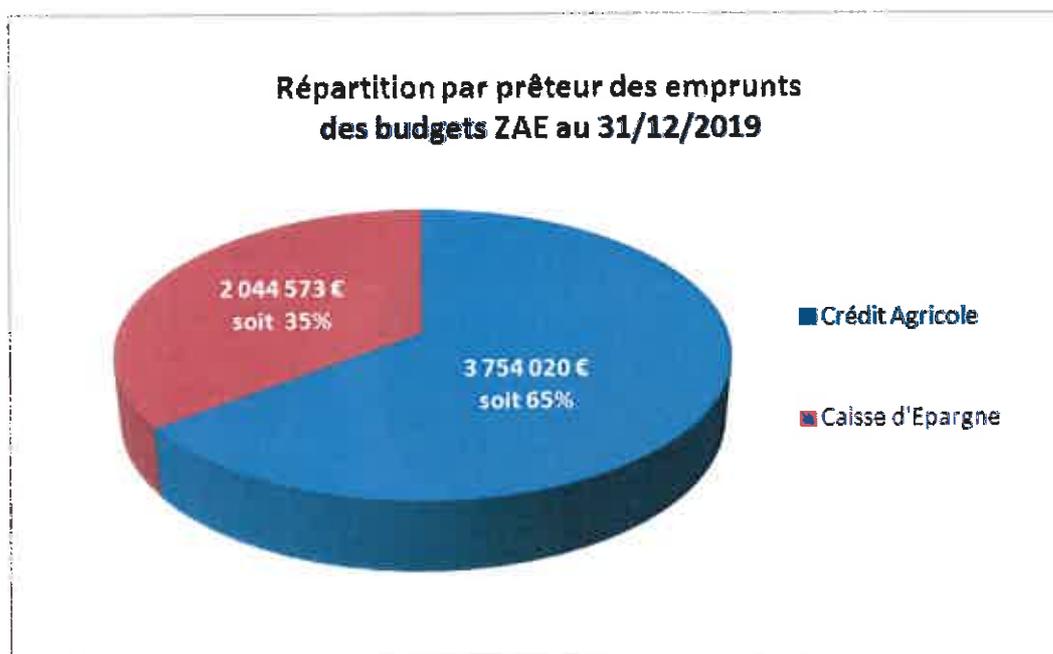
➤ Une répartition bien équilibrée dans le choix des organismes prêteurs avec un capital restant dû de 53 % à la Caisse d'Épargne et 37 % à la Banque Postale, puis 7 % au Crédit Local de France et enfin 3 % de remboursement d'emprunt à la Ville de Falaise pour la modernisation de la médiathèque de Falaise.

C/ Dépenses d'investissement : la dette des budgets activités économiques



- Au 31/12/19, les budgets ZAE ont un encours de la dette s'élevant à 5 798 593 €. Le remboursement de capital s'élève à 1 115 858 € pour 2019 dont 311 000€ d'emprunt in fine.
- Sur ces budgets, l'encours de la dette fluctue en fonction des cessions immobilières. En cas de vente de bâtiment, le capital restant dû est remboursé.

C/ Dépenses d'investissement : la dette des budgets activités économiques



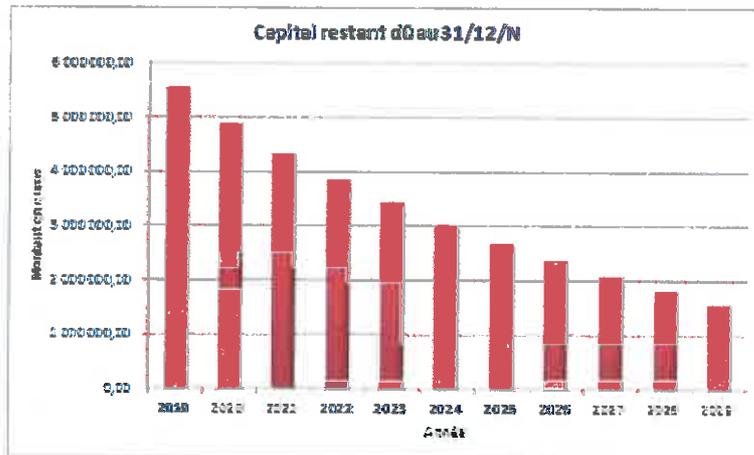
- La proportion de remboursement d'emprunt est plus élevée au Crédit Agricole avec 65 % par rapport à la Caisse d'Epargne avec 35%. Au global sur l'ensemble des budgets la répartition reste équitable.

C/ Dépenses d'investissement : la dette des budgets assainissements

Capital de départ	Capital remboursé en 2019	Intérêts	Capital restant dû au 31/12/2019
6 122 606,90	590 673,07	112 134,41	5 531 933,83

➤ Le capital restant dû consolidé des deux budgets est de 5 531 933,83€ au 31/12/19, pour un encours de la dette de 191 € /habitant.

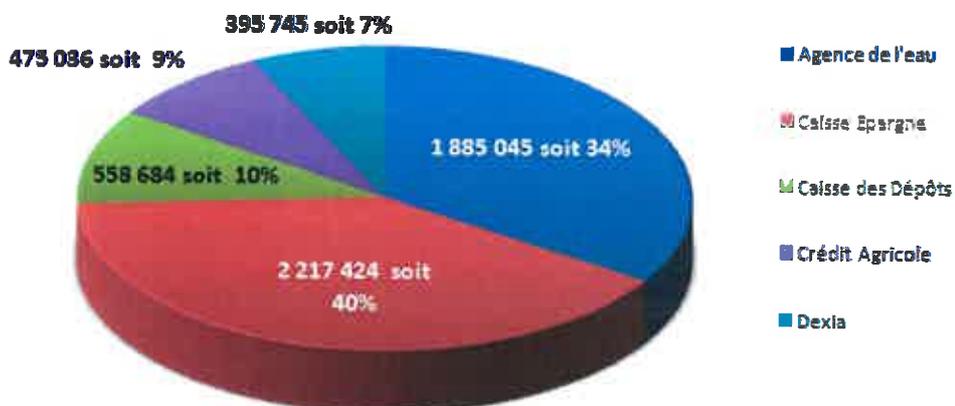
❖ Evolution de la dette jusqu'en 2029



➤ La dette à l'origine était de 6 122 606,90€, sans nouvel emprunt, le capital restant dû diminuera de moitié en 2025.

C/ Dépenses d'investissement : la dette des budgets assainissements

Répartition du capital restant dû au 31/12/19 par organisme prêteur

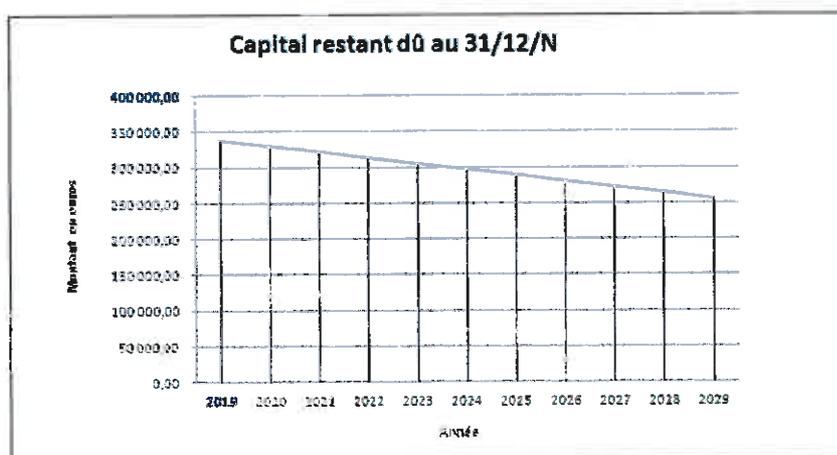


C/ Dépenses d'investissement : la dette du budget « Foyer Jeunes Travailleurs »

Organisme prêteur	Objet de la dette	Fin emprunt	Année d'encaisse- ment	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/19	Intérêts 2019	Capital remboursé en 2019
ACTION LOGEMENT SERVICES - PLAI	Construction FJT	2059	2019	156 000,00	156 000,00	390,00	0,00
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Construction FJT	2058	2019	185 470,00	181 311,91	933,23	4 158,09
Total				341 470,00	337 311,91	1 323,23	4 158,09

Au 31/12/19, le budget FJT a un encours de la dette s'élevant à 337 311.91€.

→ EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET FJT JUSQU'EN 2029



C/Programmation des investissements de la collectivité

- Dans les tableaux que vous découvrirez figurent les investissements pluriannuels connus à ce jour
- Les nouvelles actions seront à définir avec la nouvelle équipe d'élus communautaires dans le courant de l'année 2020

C/ Programmation des investissements de la collectivité du budget principal 2020-2021 et réalisé 2019

➤ Montants des principaux investissements qui devraient être inscrits au budget 2020, soit 1 171K€ selon le détail dans le tableau que vous trouverez ci-dessous. Le reste à charge sera diminué du montant de FCTVA à recevoir. De 2018 à 2021, l'autofinancement du budget représente environ 1 200 k€

LIBELLE DU PROJET	Montant TTC de l'opération à l'origine	Réalisé 2019 (montant TTC)	RAR 2019	2020 (montant TTC)	2021 (montant TTC)	SUBVENTIONS de l'opération	RESTE A CHARGE DE L'OPERATION
ADM GNAL							
Informatique	27 797	7 797		10 000	10 000		27 797
Equipement mutualisé	36 000		29 578			10 000	26 000
Fibre optique maîtrise d'œuvre	14 356	4 986	9 370				14 356
Véhicule de service	12 000	12 000					12 000
Etude bâtiments	50 000			50 000			50 000
CADRE DE VIE							
Véhicule pour le RAM	15 000			15 000		10 500	4 500
Pôle de santé Falaise	4 500	2 250	2 250				4 500
Pôle de santé Potigny	1 620 000			80 000	1 540 000	920 000	700 000
Soutien OPAH	60 738	20 738		40 000			60 738
DIVERS							
Centre chorégraphique	50 000				50 000		50 000
Cages pour les ragondins	10 000			10 000			10 000
ECOLES DE MUSIQUE							
Instruments de musique	26 306	8 306		9 000	9 000	7 542	18 764
Portes grands bureaux	9 342	0	9 342		0	2 336	7 007
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE							
Etude architecte + acquisition du site	120 000	119 660				70 000	50 000

Partie 1

Partie 2

LIBELLE DU PROJET	Montant TTC de l'opération à l'origine	Réalisé 2019 (montant TTC)	RAR 2019	2020 (montant TTC)	2021 (montant TTC)	SUBVENTIONS de l'opération	RESTE A CHARGE DE L'OPERATION
MEDIATHEQUES							
Auto laveuse médiathèque	5 204	5 204		0		0	5 204
Médiathèque -espace télétravail Morteaux - travaux	944 000	247 167	6 649			652 882	291 118
Mobilier médiathèque Morteaux	104 508	102 959	2 132			43 500	61 008
Médiathèque livres Morteaux + Falaise	48 000	19 015	8 688			20 000	28 000
Matériel informatique et logiciel Morteaux	39 425	35 386	1 640			15 975	23 450
Signalisation et communication Morteaux	10 000			10 000			10 000
Ceuvre 1% artistique Morteaux	12 000			12 000			12 000
Mobilier médiathèques	43 000			23 000	20 000		43 000
Matériels informatiques des médiathèques	20 000			10 000	10 000		20 000
Restauration porte médiathèque Falaise	20 000			20 000			20 000
Informatique réseau RFID médiathèque	150 000			110 000	40 000	120 000	30 000
PISCINE							
Plan Pluriannuel d'investissements	43 961	18 029	932	12 500	12 500	0	43 961
Réhabilitation bassin extérieur	1 920 000	10 500	11 940	100 000	1 797 560	1 280 000	640 000
PLAN CLIMAT ET TRANSITION ENERGETIQUE							
Auto-partage et vélo-partage	108 000			108 000		43 200	64 800
SOUTIENS A L'INVESTISSEMENT							
Aux communes : dotation patrimoine et voirie	580 000	276 234		193 000	140 000	0	580 000
Aux commerces : Fisac	182 000	31 059		1 650		91 000	91 000
Fonds de concours gymnase Ussy	100 000	100 000			0	0	100 000
TOURISME							
Pôle promotion attractivité	530 000	21 145	281 574	227 281		424 000	106 000
création de boucles vélos	115 500			20 000	95 500	77 000	38 500
Signalétique randonnées	10 000			10 000		5 000	5 000
Vidéomapping 75ème anniversaire	116 866	116 866		Budget EPIC		81 806	35 060
URBANISME							
Elaboration PLUi	450 000	42 672	15 280	100 000	100 000	315 000	135 000
Total	7 608 503	1 201 973 €	379 375 €	1 171 431 €	3 824 560 €	4 189 741 €	3 418 762 €

➤ Il faudra prévoir une enveloppe supplémentaire d'environ 60 k€ TTC pour l'AMO et l'étude de la réhabilitation du barrage de Pont d'OUILLY. Nous n'avons pas plus d'informations pour le moment concernant d'éventuelles financements.

C/ Programmation des investissements de la collectivité des budgets ZAE

LIBELLE DU PROJET	Montant HT de l'opération (selon plan de financement)	2019 en HT	RAR 2019 en HT	2020 (montant HT)	SUBVENTIONS de l'opération	RESTE A CHARGE DE L'OPERATION
Ariana						
Travaux de voirie zone	45 000	44 110			14 400	30 600
Atelier relais						
Création de 3 ateliers relais sur Ariana	911 400	501 073	374 572	35 755	321 889	589 511
Création de 3 ateliers relais sur Martinia	911 400	24 159	61 500	825 741	321 889	589 511
Calvados Sud Putanges Guibray						
Travaux de voirie zone	455 000	193 778		262 112	185 600	269 400
Total	2 322 800	763 120 €		1 123 608 €	843 778 €	1 479 022 €

- Concernant l'exercice 2020, il sera prévu la finalité des trois ateliers relais construits sur la zone Ariana ainsi que la construction des trois nouveaux sur Martinia qui avait déjà été prévue en 2019, pour un montant total de 1 123 k€
- Le reste à charge est compensé par 1 182 k€ d'emprunts contractés en 2019 et 160 k€ d'attributions de compensation
- Pour information, des travaux de réparation seront à engager cette année pour la station d'épuration TARTEFRAIS, d'un montant de 30 k€ ht, dans l'attente d'une suite contentieuse

C/ Programmation des investissements de la collectivité des budgets environnements

LIBELLE DU PROJET	Montant HT de l'opération (selon plan de financement)	Réalisé 2019 en HT	RAR en HT	2020 en HT	Subvention de l'opération	Reste à charge de l'opération	Observation
Assainissement							
Raccordement STEP St-Pierre-Canivet au réseau EU Falaise	520 000	370 010	154 689		169 011	350 989	Le reste à charge est compensé par le versement du canton
Mise en conformité de 43 branchements à Pont-d'Ouilly	153 200	131 595	19 900		119 900	33 300	Le reste à charge sera compensé par la commune
Création de réseaux et 56 branchements à Vendevre	781 300	443 638	21 029		432 458	348 842	Le reste à charge est compensé par le versement de l'excédent de la commune et les branchements des particuliers
Schéma directeur	210 187	26 077	184 110		154 336	55 851	
Suppression d'un poste de relevage	14 000			14 000		14 000	
Changement poste de relevage	47 000			47 000		47 000	
Sous-total	1 725 687	971 320	379 728	61 000	875 705	849 982	
Déchets ménagers							
Terrain future déchèterie	190 000	156 534				190 000	
Agencement et aménagement de terrain	293 000		11 100	281 900		293 000	
Création pôle environnemental	120 000			120 000		120 000	
Travaux dechetteries	15 000			15 000		15 000	Bungalow déchèterie
Matériaux pour recyclage et tri	222 000			222 000	4 800	217 200	Subvention des panneaux photovoltaïques
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 500			1 500		1 500	
Participation capital social SPL	64 030	32 015		32 015		64 030	
Sous-total	905 530	188 549	11 100	672 415	4 800	900 730	
Total	2 631 217 €	1 159 869 €	390 828 €	733 415 €	880 505 €	1 750 712 €	

- Des investissements à hauteur de 61 k€ sont à prévoir sur le budget assainissement en 2020, et 733 k€ pour le budget déchets ménagers.
- Une provision d'un montant de 14 k€ sera inscrite en investissement sur le budget Gémapi, en cas d'éventuels travaux

C/ Budget « Foyer Jeunes Travailleurs »

LIBELLE DU PROJET	Montant HT de l'opération (selon plan de financement)	Réalisé 2019 (montant HT)	RAR 2019 en HT	2020 (montant HT)	SUBVENTIONS de l'opération	RESTE A CHARGE DE L'OPERATION
Foyer jeunes travailleurs	1 785 000	711 830	93 810	188 500	1 428 000	357 000

➤ La construction du FJT est achevée, il sera prévu en 2020 le remboursement de TVA et 10 k€ de provision pour travaux.

➤ Le reste à charge est compensé par deux emprunts d'un montant de 341 k€. Les loyers versés par le gestionnaire compensent le remboursement des annuités.

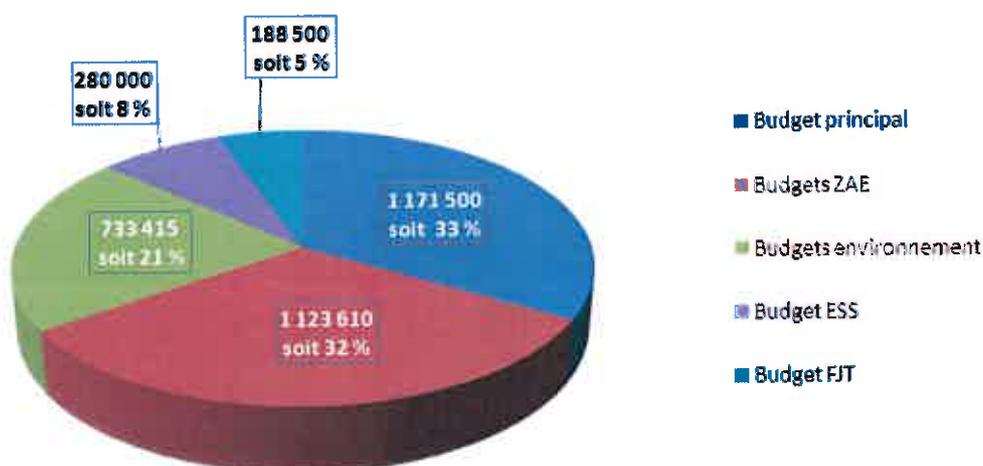
➤ Ce budget sera clôturé dès que les opérations comptables seront finalisées. Les résultats seront transférés vers le budget général.

C/ Programmation des investissements du budget « ESS (Economie Sociale et Solidaire)»

LIBELLE DU PROJET	Montant HT de l'opération à l'origine (selon plan de financement)	Réalisé 2019 (montant HT)	2020 (montant HT)	2021 (montant HT)	SUBVENTIONS de l'opération	RESTE A CHARGE DE L'OPERATION
Pôle Economie Sociale et Solidaire	1 320 650	budget principal	280 000	1 040 650	1 083 260	237 390

➤ Au regard de ce plan de financement, la mensualité d'emprunt est estimée à 1 690 €/mois (emprunt sur 15 ans ; taux : 1,5%) qui sera compensée par les recettes des panneaux solaires estimées à 500 €/mois ainsi que les loyers des associations, estimés à 1 190 €/mois.

Répartition des principaux investissements de la collectivité pour 2020



➤ Ce sont les budgets principal et ZAE qui feront le plus d'investissements pour la collectivité sur l'exercice 2020 avec une répartition cumulée à hauteur de 65 %, puis 21% pour les budgets environnements, 8% pour l'ESS et 5 % pour le FJT.

En 2021, un prévisionnel des investissements d'un montant de 3 824 560 € est prévu sur le budget général.

3 / Evolutions prévisionnelles du budget général

Evolution du budget principal jusqu'en 2021

- Compte tenu des éléments connus à ce jour et évoqués précédemment, vous trouverez ci-dessous une projection jusqu'en 2021 de l'évolution financière du budget principal :

Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019 avec RAR	Budget prévisionnel 2020 sans résultat N-1	Budget prévisionnel 2021 sans résultat N-1
Total section recette d'investissement	1 632 597	1 656 526	1 572 000	4 140 500
Total section dépense d'investissement	2 122 685	2 339 917	1 913 700	4 610 000
Solde de la section d'investissement (avec opérations d'ordre)	-490 088	-683 391	-341 700	-469 500
Total section recette de fonctionnement	9 575 842	8 995 844	8 771 409	8 802 409
Total section dépense de fonctionnement	8 873 739	7 993 836	8 267 124	8 425 226
Solde de la section de fonctionnement (avec opérations d'ordre)	702 104	1 002 008	504 285	377 183

- Solde avec affectation des résultats

Solde cumulé (inv+ fonc) de l'année	212 016	318 617	162 585	-92 317
Résultat cumulé reporté N-1	1 260 938	1 472 953	1 791 570	1 954 155
Solde avec affectation	1 472 953	1 791 570	1 954 155	1 861 838

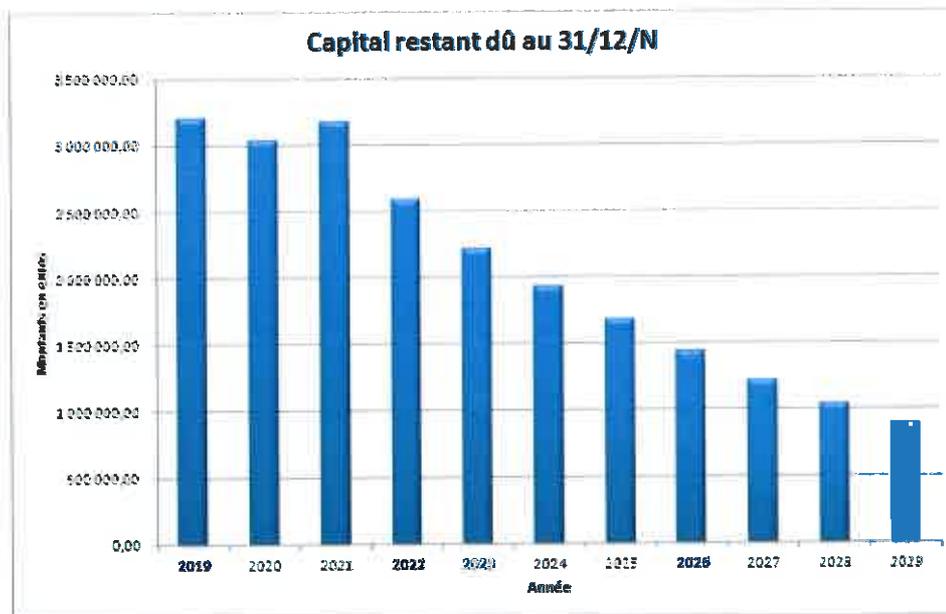
- Nous pouvons observer que la cadence des investissements resterait stable jusqu'en 2020, avec une augmentation prévue en 2021 concernant deux nouveaux projets que sont le bassin extérieur au centre aquatique et le pôle santé à Potigny, compensés par 1 million d'euros d'emprunts.
- Avec une évolution très prudente en terme de dotations et de fiscalité, nous pouvons observer que les résultats de la section de fonctionnement resteraient satisfaisants jusqu'en 2021, sans la reprise des résultats reportés

Les équilibres financiers par année

Année	2018	2019	2020	2021
Recettes de gestion (hors 76 et 77) :	9 324 689	8 682 762	8 479 409	8 500 409
- dont impôts et taxes	5 653 334	5 933 386	5 841 000	5 866 000
- dont dotations et participations	1 710 468	1 742 111	1 637 109	1 637 109
Dépenses de gestion (hors 66 et 67)	8 257 604	7 390 606	7 658 624	7 784 726
- dont dépenses de personnel	2 576 887	2 614 863	2 799 086	2 883 059
Épargne de gestion	1 067 086	1 292 156	820 785	715 683
Frais financiers	18 802	17 430	17 000	19 000
Opérations exceptionnelles	4 108	-22 867	-500	-500
Épargne brute (CAF comptable)	1 044 176	1 297 593	804 285	697 183
Capital remboursé de la dette	467 188	511 061	468 700	550 000
Épargne nette (CAF nette)	576 988	786 532	335 585	147 183

- Les indicateurs de gestion montrent une évolution très prudente des recettes issues de la fiscalité et des dotations, avec une évolution raisonnable en terme de dépenses jusqu'en 2021. Cette épargne atteindrait 1 292 k€ en 2019 vers 715 k€ en 2021.
- L'épargne brute diminuerait passant de 1 297 k€ en 2019 à 700 k€ en 2021, avec une augmentation des frais financiers puisqu'il est prévu deux nouveaux emprunts. Le premier en 2020 pour 300 k€ concernant le bassin extérieur du centre aquatique puis le second d'un montant de 700 k€ pour le pôle santé de Potigny. L'annuité d'emprunt pour ce pôle sera compensée par les loyers des occupants.
- Enfin l'épargne nette resterait positive passant de 786 k€ en 2019 contre 150 k€ fin 2021, incluant les deux nouveaux emprunts cités précédemment. L'atterrissage reste positif et très prudentiel.

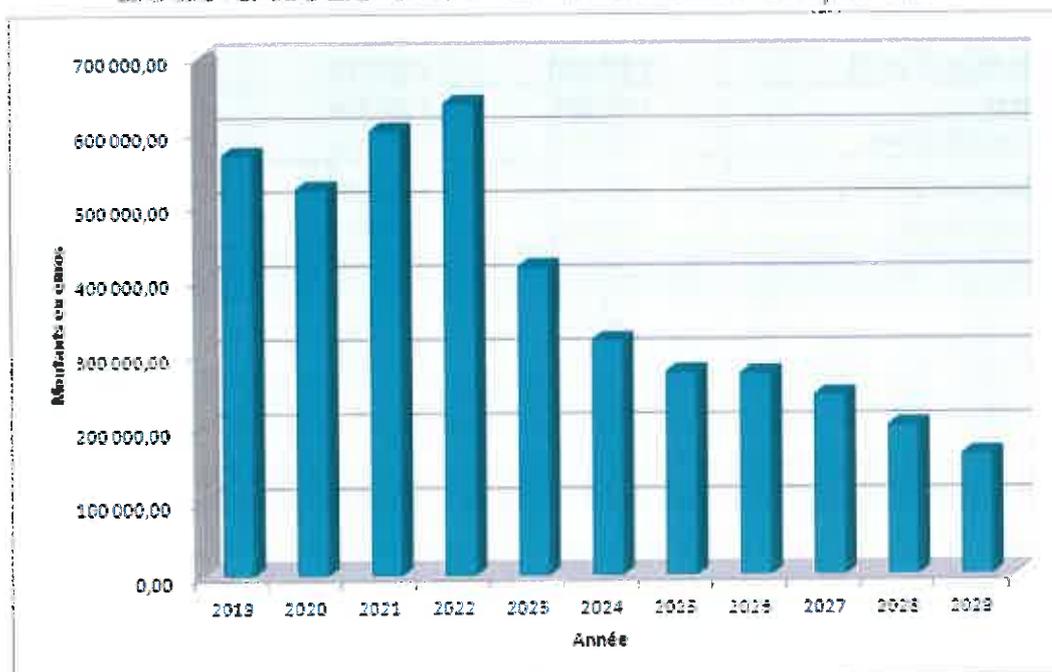
Evolution de la dette du budget principal de 2019 à 2029 avec les deux nouveaux emprunts (+ 1 million d'euros)



Année	2018	2019	2020	2021
Emprunts réalisés : médiathèque Morteaux, pôle attractivité et PLUIH	500 000	350 000		
Nouvel emprunt pour le bassin extérieur du centre aquatique			300 000	
Nouvel emprunt pour le pôle santé de Potigny				700 000
Encours de la dette	3 353 784	3 194 163	3 027 963	3 177 963

L'évolution de l'encours diminue même avec ces deux nouveaux emprunts

Evolution de l'annuité des emprunts du budget principal de 2019 à 2029 avec les nouveaux emprunts



- Avec les deux nouveaux emprunts ajoutés dans la projection en 2020 et 2021, on peut observer une légère évolution de l'annuité en 2022 par rapport à 2019 (+ 70 k€), mais cela reste raisonnable. Dès l'exercice 2023, le montant diminue fortement (- 220 k€)
- Conclusion : les annuités resteraient dans des proportions raisonnables par rapport aux investissements à réaliser.

Merci de votre attention



Communauté de communes du Pays de Falaise

Plan d'action énergie climat Décembre 2019 V.3

Plan d'actions croisé avec celui du PCAET
Actions de Sobriété intégrées



Le programme d'actions de la **démarche Cit'ergie** de la Communauté de Communes de Falaise s'inscrit **en complémentarité** avec celui de son **plan climat air-énergie territorial (PCAET)**. Il a ainsi été **construit en étroite collaboration** avec le service Environnement du Pôle Métropolitain de Caen Normandie Métropole, en charge de sa réalisation. Il a par ailleurs été nourri par différents **entretiens et ateliers spécifiques** réalisés avec le concours des agents de la collectivité et de parties prenantes associées.

Il intègre enfin des actions dites de « **sobriété** », pour être en phase avec la démarche collective Normande.

L'ensemble forme ainsi un **programme d'actions partagé**, clair et lisible, déployé sur les nombreux champs du sujet, en interne comme en externe de la collectivité. La grande majorité des actions est commune aux deux démarches, les différences sont les suivantes : Pas d'intégration d'actions agricole dans le programme Cit'ergie, pas d'intégration d'énergies renouvelables.

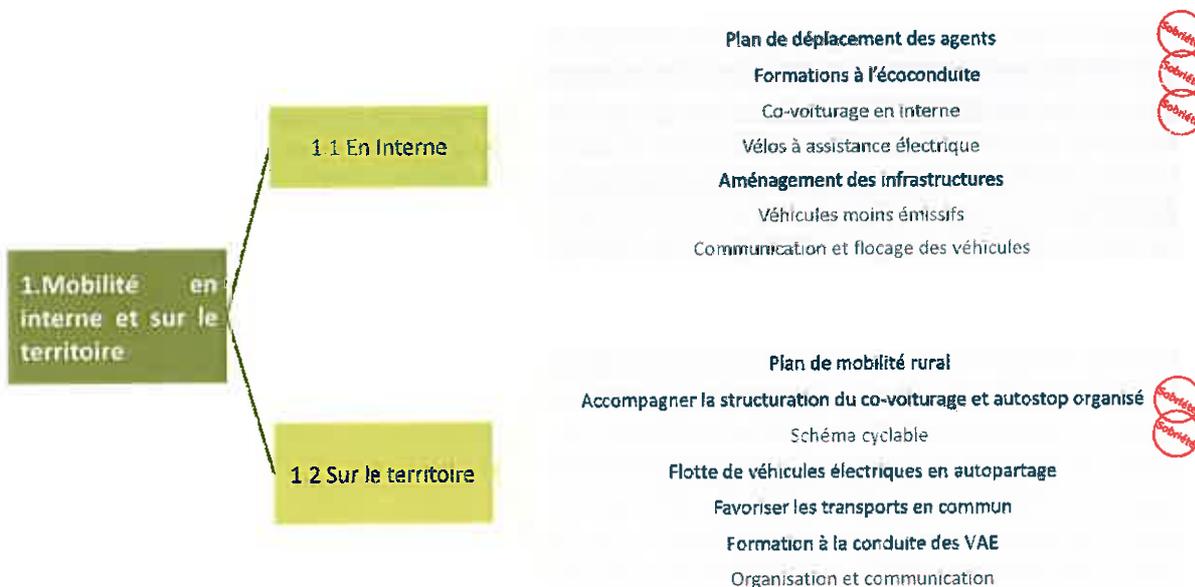
Ce plan d'action doit permettre au territoire de poursuivre et d'accélérer sa politique « Climat-Air-Energie », et ce de manière organisée et efficace. Il est construit autour de 7 axes majeurs déclinés ensuite en actions et déployées sur 3 années :

- ❖ Axe 1.1 Mobilité en interne de la collectivité
- ❖ Axe 1.2 Mobilité sur le territoire
- ❖ Axe 2 : Organisation interne
- ❖ Axe 3 : Patrimoine de la collectivité
- ❖ Axe 4 : Habitat et urbanisme
- ❖ Axe 5 : Entreprises
- ❖ Axe 6 : Déchets

Tableau de synthèse général

	Nombre d'actions	Montant total (€)	2020	2021	2022	
Axe 1 : Mobilité en interne	7	19 870 €	12 537 €	3 667 €	3 667 €	19 870 €
Axe 1 : Mobilité sur le territoire	8	130 500 €	128 500 €	4 000 €	0 €	130 500 €
Axe 2 : Organisation interne	5	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Axe 3 : Patrimoine de la Collectivité	5	9 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €
Axe 4 : Habitat et urbanisme	4	64 000 €	1 333 €	61 333 €	1 333 €	64 000 €
Axe 5 : Entreprises	2	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Axe 6 : Déchets	2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	33	253 370 €	153 370 €	82 000 €	18 000 €	

Axe 1 : Mobilité sur le territoire et en interne



MOBILITÉ EN INTERNE ET SUR LE TERRITOIRE		AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS D'UN POINT DE VUE AIR-ÉNERGIE-CLIMAT		Fiche Action N° 1.1	
Action n°1 à 3 Mobilité en interne					
Type d'action	Investissement	Sobriété	Qual	Liens PCAET	4.2 / 6.4
Objectifs de l'action	Recherche de performance et de rationalisation dans les déplacements des élus et des agents dans le cadre de leurs missions ainsi que pour les trajets domicile-travail				
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser un plan de déplacement des agents (PDA) : étude en interne, réalisée sur la base d'une enquête permettant d'identifier les pratiques. Déployable ensuite vers les communes ou les entreprises. Formation d'agents à l'éco-conduite : proposer des formations à l'écoconduite notamment aux agents les plus « routants » identifiés dans le PDA. (partage de repas, ramassage scolaires...) Co-voiturage dans le cadre des déplacements domicile-travail : analyse de l'enquête PDA recherche de cohérence, (élargissement aux agents de la commune de Falaise ?), mise en relation. Lancement lors de la semaine de la mobilité et pérennisation. 				
Résultats, impacts attendus	Connaissances des pratiques de déplacements de agents et Analyse de la flotte de la Communauté de communes Baisse des consommations de la collectivité, accompagnement des agents dans la réduction des coûts personnels liés au transport (management)				
Modalités de mise en œuvre de l'action	Etude PDA réalisée en interne (stage, service civique...) à partir d'une enquête. Accompagnement possible par le service mobilité de Caen La Mer (fonds de dossier + enquête/questionnaire). Formation dans un centre ou sur place avec une entreprise spécialisée (Cantaura, Mobigreen) pratique + théorie				
Modalités d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées à l'issue de la période Évolution des taux de consommation des véhicules concernés 				
Coût et financement de l'action de l'action	PDA réalisé en interne : temps agent ou financement d'un stage. Quelle possibilité de co-financement par l'ADEME ? Eco-conduite : 18 Agents formés (3 x 1 journée par groupe de 6) : 3 500 €				
Gains attendus	PDA : Accompagnement ou changement de pratiques pour les agents / aides financières de la collectivité (TC, IRV...) Formation éco-conduite : Gains généralement évalués à 15% sur la consommation, GES et particules fines. Co-voiturage : Lutte contre l'auto-solisme, économie des agent sur leur poste « carburants »				
Calendrier de réalisation	Démarage en 2020, 7 agents formés par an.				

MOBILITÉ EN INTERNE ET SUR LE TERRITOIRE		AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS D'UN POINT DE VUE AIR-ÉNERGIE-CLIMAT		Fiche Action N° 1.2	
Action n°4 à 7 Mobilité en interne					
Type d'action	Investissement	Sobriété	Qual	Liens PCAET	4.2 / 6.4
Objectifs de l'action	Recherche de performance et d'amélioration des performances de la flotte de véhicules de la collectivité				
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Flotte de la collectivité : remplacement progressif par des véhicules moins émissifs : hybrides, électriques (Nissan LEAF II, Peugeot e-208, KIA e-Niro), hydrogènes + Stratégie : ILD, Turn-Over Vélos à assistance électrique : mis à disposition des agents au siège, à l'OT et médiathèque Aménagement des infrastructures connexes dans les locaux de la CSC (faciliter les initiatives) : vestiaires et douches, bornes de recharge VE, prêt de véhicules 				
Résultats, impacts attendus	Baisse des consommations des véhicules de la collectivité, affichage exemplarité. Mobilité douce des agents (possibilité de tester et de se familiariser + formation à la conduite de VAE. Acquisition de 4 VAE pour le siège de la collectivité, l'OT et la médiathèque + Aménagements (abri à vélos sécurisés).				
Modalités de mise en œuvre de l'action	Au fil du remplacement des VL de l'EPCI réflexion pour substitution hybride ou électrique. Consommation énergétique de la flotte de VL et émissions de GES, Nombre de VAE et fréquence d'utilisation				
Coût et financement de l'action	2 VAE à 1500€ pièce = 3000 € 1 VE en acquisition (35 000€ Base Nissan LEAF) 1 VE en LDD (300€/mois) -> Discussion prestataire Finage VAE et VL aux couleurs de la CaC : 1000€ Co-financements possibles avec le SDEC : 300€/VAE				
Gains attendus	Balance des consommations de carburant de VL de la collectivité, appropriation de VAE par les agents				
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> 2019 : un VAE + douche OT prêts à être utilisés 2020 : 1 VAE OT 2021 : 1 Véhicule Electrique ou Véhicule Hybride Rechargeable 				

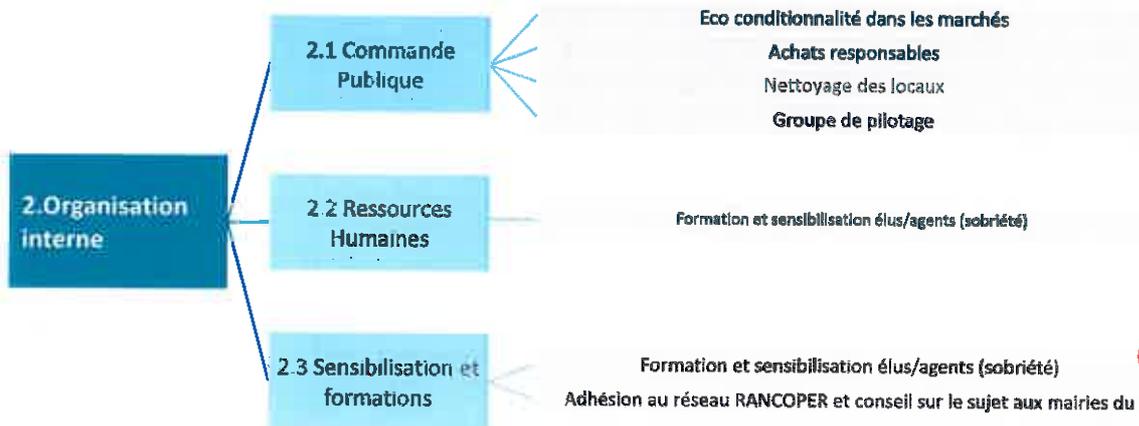
MOBILITE EN INTERNE ET SUR LE TERRITOIRE		AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS D'UN POINT DE VUE AIR-ÉNERGIE-CLIMAT		Fiche Action N° 1.3	
Action n° 8 à 15 Mobilité sur le territoire					
Type d'action	Structuration	Sélectivité	Où	Lien PCAET	4.1 / 4.5 / 4.6
Objets de l'action		Accompagner l'évolution des pratiques et la demande de mobilités alternatives			
Description de l'action		<ul style="list-style-type: none"> Plan de mobilité rural : étude, approche globale de la gestion de la mobilité, équilibre et complémentarité (Pôle Métropolitain). Accompagner la structuration du co-vélocage : autostop organisé, parkings-relais. Schéma cyclable : Mise en œuvre, aménagements, sécurisation, équipements. Flotte de véhicules électriques et VAE en auto-partage. Rabattement et organisation : Aires de co-vélocage, Bus express vers Caen ? Formation : Plate-forme mobilité formation « remise en selle ». Communication : Plan de communication global de l'EPCI « type bouquet d'offres » décliné pour chaque projet. 			
Résultats, impacts attendus		Connaissance fine des pratiques de mobilité sur le territoire Auto-partage : intégration progressive du modèle (évolution de l'usage (taux de fonctionnement, temps d'utilisation annuel))			
Modalités de mise en œuvre de l'action		<ul style="list-style-type: none"> Visite des élus à Tinchebray « Auto-free : La voiture électrique en libre-service », ou Vire « 8 voitures en autopartage ». (Organisation Interne : TA) Adhésion de l'EPCI à un réseau (type Rézopouce). Définition des arrêtés sur la base du PMR et avec un référent (Rézopouce). Kit d'organisation et de communication (fourni par Rézopouce). Flotte de VAE en autopartage Dialogue avec Moplay/mopassy ou Clem, pour évaluer les modalités (où) et coût de déploiement de 4 véhicules sur le territoire. Dialogue avec les parties-prenantes pour mise en place d'un bus express Falaise-Caen, sur la base du PDR. Fréquence, horaires, rabattement...Projet de rabattement vers gare de Paris. 			
Modalités d'évaluation		Evolution à terme des parts modales, basée de l'autosolisme Plan de mobilité Rural : Coût à évaluer avec le pôle métropolitain Points STOP : (selon le nombre d'habitants) : 8000€ Auto-partage VL + VAE : 72 500 € Aménagements Schéma cyclable : études lancées en 2020 Communication globale sur la mobilité : 2500 €			
Coût et financement de l'action					
Sujet stratégique		Mutation lente des pratiques : accompagnement au changement, propositions alternatives au véhicule individuel et baisse de consommation de carburants fossiles			
Calendrier de réalisation		<ul style="list-style-type: none"> 2019 : Validation du schéma cyclable 2020 : Etude pistes cyclables + déploiement Auto-partage/covoiturage et autostop + VAE + PMR 2021 : Ligne Bus Express en fonction de la Région 			

7

Solutions proposées		Intégration			Description	R
		Déjà engagé	À prévoir ou à renforcer	Lien PCAET		
MOBILITE En interne Investissements	Etudes et formations	1 - Plan de Déplacement des Agents	✓	4.2	Analyse des déplacements domicile-travail et professionnels des agents + préconisations (transférable ensuite aux communes)	co
		2 - Formation écoconduite	✓	4.3	Formations à l'écoconduite aux agents les plus « roulants », identifiés dans le PDA : portage de repas, ramassage scolaire...	acc la i
		3-Co-vélocage	✓	4.2	Analyse de l'enquête PDA recherche de cohérence, (élargissement à la commune de Falaise ?), mise en relation.	c
		4-Vélos à assistance électrique	✓	4.3	Mis à disposition des agents au siège, à FOT et médiathèque	Acc la ag
		5-Aménagements et Infrastructures	✓	4.3	Dans les locaux appartenant à la CdC : vestiaires et douches, bornes de recharges VL, abris à vélos sécurisés...?	A
		6-Véhicules moins émissifs dans la flotte de la collectivité	✓	4.2	Remplacement progressif par des véhicules moins émissifs + Stratégie : LLD, Turn-Over	co
		7-Communication floccage des véhicules	✓	4.2	Les vélos et les véhicules électriques de la CdC sont à ses couleurs + message développement durable	Con la col

Solutions proposées	INTÉGRATION			GAINS						
	Déjà engagé	À prévoir ou à renforcer	Lien PCAET	Description	Résultats attendus	Modalité de mise en œuvre	Évaluation	Coûts	Financements éventuels / partenariats	Échéances
8 - Plan de Mobilité Rural (PMR)		✓	4.1	Etude type CEREMA, approche globale de la gestion de la mobilité, équilibre et complémentarité	Meilleure connaissance et maîtrise des habitudes sur le territoire	Possibilité d'inscrire le territoire de la CAC de Falaise dans le socle du pôle métropolitain				2020
9 - Accompagner le covoiturage / autostop	✓	✓	4.3	Adhésion de l'EPCI à un réseau de covoiturage organisé. Définition des arrêts sur la base du PMR et avec un référent.	Evolution lente des pratiques : report modal	Adhésion selon le nombre d'habitants du territoire	Fréquentation des points Stop	8 000 €		2022
10 - Schéma pistes cyclables et renfort du réseau	✓	✓	4.3	Mise en œuvre, aménagements : sécurisation des parcours, équipements, groupement d'achats	Augmentation du nombre de parcours réalisés en vélo, tous types d'usages	Validation du schéma en 2019 et lancement des études de maîtrise d'œuvre en 2020				2020-2022
11 - Flotte de véhicules en autopartage		✓	4.5	Proposer des véhicules électriques en libre-service	Intégration d'une nouvelle forme d'usage (économie de la fonctionnalité) et changements d'habitudes.	Tinchebray ou Vire + éventuelle mise en œuvre (dialogue avec opérateurs, pour évaluer les modalités et le coût de déploiement de 4 véhicules sur le territoire	Usage des véhicules : nombre de trajets, distance, fréquence, questionnaire de satisfaction.	100 000€	ADEME - Région, Département, Etat	2020
12 - Flotte de VAE en autopartage		✓	4.3	Formation avec infrap, location de VAE sous trois formes.	Augmentation de la part Vélos	Avec associations du territoire	Mesure de la part modale des trajets en vélos	22 500 €		
13 - Favoriser les transports en commun		✓	4.6	Etudier les possibilités de mise en œuvre d'un bus-express entre Falaise et Caen. Organiser un rabattement vers ce point. Réflexion sur l'accès au rail. Liens étroits avec le PDR.	Augmentation de la part de transport en commune entre le territoire et Falaise	Dialogue avec les parties-prenantes pour mise en place d'un bus express Falaise-Caen	Part modale des trajets en bus.			2020
14 - Formation à la conduite de VAE		✓	4.3	Dans le cadre des ateliers mobilité proposés par la plateforme (prendre le bus, aller vers le permis), intégration d'une formation VAE pour les publics en difficulté. Plan de communication global de l'EPCI sur le "bouquet d'offre" de mobilité du territoire. Désignation d'un référent mobilité.	Faciliter la mobilité des personnes en difficulté.	Dialogue avec l'association.				2020
15 - Organisation / Communication		✓			Bonne connaissance des dispositifs par la population, animation de la thématique mobilité.	à définir	Flyers réalisés, page internet, articles, réunions			2020-2022

Axe 2 : Organisation interne



Sobriété

ORGANISATION INTERNE		POLITIQUES PUBLIQUES EXEMPLAIRES		Fiche Action N° 2.1	
Action n° 15 à 17 Communauté publique					
Type d'action	Organisation	Substrats			Prestitaires
Objectifs de l'action	Intégrer progressivement de l'éco-conditionnalité dans les achats et les marchés de la communauté de communes				
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Eco-conditionnalité dans les marchés : Par type de marché, réserver une part de la notation à des critères de développement durable (gestion des déchets, utilisation d'énergies verte ou sobriété, emballages, type de produits, type de matériaux...) Achats responsables : Les équipements et les fournitures achetés par la collectivité sont questionnés. Performances des appareils (étiquette), constitution (matériaux recyclables). Favoriser les produits locaux et de saison lors de manifestations directes (pots lors d'événements CdC ou indracts (festivals...)) Nettoyage/qualité de l'air : Passage en produits écolabellisés (microfibres préimprégnés) puis dans un second temps nettoyage à l'ozone ? 				
Résultats, impacts attendus	Intégration du développement durable à la commande publique sous tous ses aspects Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments de la collectivité Santé des agents et des utilisateurs Impact sur le milieu (aquatique)				
Modalités de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion au cas par cas concernant les marchés, pour déterminer les clauses les plus appropriées. Le service achat est formé et intègre des critères de développement durable. Il conseille les services et les maires sur ces sujets : achats groupés, bonnes pratiques. Réunion semestrielle d'un groupe d'agents référents sur les sujets du Développement Durable. Transversalité. Achats de produits locaux : développement de filières courtes, accompagnement économie locale 				
Modalités d'évaluation de l'action	Part des achats réalisés avec une clause d'éco conditionnalité				
Coût et financement de l'action	Organisation interne et changement de pratique : temps agent Formation aux achats durables :				
Gain attendu	Baisse des impacts de la collectivité, exemplarité, développement local				
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> 2019 : Substitution produits de nettoyage actuels par produits écolabellisés 2020 : Formation complémentaire aux achats durables 2021 : Charte ou règlement sur les achats durables (Odléberation) 				

11

ORGANISATION INTERNE		ORGANISATION		Fiche Action N° 2.2	
Action n° 18 Ressources humaines					
Type d'action	Organisation	Substrats			Agents de la CdC
Objectifs de l'action	Constituer un groupe interne traitant des sujets de Développement Durable au sein de la collectivité.				
Descriptif de l'action	Le sein des agents du territoire doit être à un agent responsable interne de ce 2 ^e ordre au sein du territoire local Développement durable et transversalité (jeux d'initiation, rencontres, ateliers thématiques, production de guides qualitatifs locaux et territoriaux, organisation et de concertation)				
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Réunion semestrielle d'un groupe d'agents référents sur les sujets du Développement Durable dans la quotidien de la collectivité et propositions d'amélioration. Transversalité. Les points noirs sont identifiés (consommations d'eau, consommations de papier, recyclage des différents déchets) Sobriété : sensibilisation des agents : gestion des déchets, des températures (chauffage thermostat individuel), de l'information, de l'eau. Sobriété : réduction de l'utilisation du papier, formation aux éco-gestes, regroupement d'écarts				
Résultats, impacts attendus	Amélioration progressive des pratiques et baisse des impacts de la CdC.				
Modalités de mise en œuvre de l'action	Formalisation du groupe d'agents « développement durable ». Organisation de réunions régulières pour suivre les actions engagées.				
Modalités d'évaluation de l'action	Nombre d'actions concrètes engagées et impacts associés				
Coût et financement de l'action	Temps agent				
Gain attendu	Gains sur différents domaines : énergie, déchets, eau, papier...				
Calendrier de réalisation	2019-2021				

12

ORGANISATION INTERNE		POLITIQUES PUBLIQUES EXEMPLAIRES	Fiche Action N°	2.3
Action n° 19 : Formation et sensibilisation				
Type d'action	Organisation	Sobriété		
Objectifs de l'action	Former les agents et les élus aux problématiques et aux enjeux climat-air-énergie, introduire plus de sobriété dans le fonctionnement de la collectivité			
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Formation des élus sur les thématiques d'Inat-air-énergie : Vulnérabilité et adaptabilité, biodiversité, urbanisme... Sobriété : réduction de l'utilisation du papier, formation aux éco-gestes, regroupement d'achats Sobriété : Promotion et développement du télétravail (assouplissement des conditions ?), équipements de visio-conférence. Adhésion au réseau RANCOPER 			
Résultats, impacts attendus	Meilleure compréhension et assimilation des enjeux par les agents et les élus. Les décisions sont prises en connaissance des impacts divers qu'elles engendrent. <ul style="list-style-type: none"> Proposer un cycle de formation climat-air-énergie aux (nouveaux) élus en relation avec leurs mandats Organiser des visites pédagogiques de réalisations remarquables Plan de formation des agents en lien avec les enjeux climat-air-énergie 			
Modalités de mise en œuvre de l'action	Nombre de personnes formées, nombre de visites de site, de déplacements et visites pédagogiques.			
Coût et financement de l'action	Formation aux éco-gestes : dans le cadre du cycle de formation proposé par BIOMASSE, une ou plusieurs formations aux éco-gestes sont proposées aux agents de la collectivité.			
Gains attendus	Baisse des impacts de la collectivité, exemplarité, développement local			
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> 2019 : formation et sensibilisation des élus / expérimentation du télétravail 2020 : formation de 50% des agents. 2021 : formation de 50% des agents. 			

Solutions proposées	Intégration			Description	désu
	trava engagé	orsair ou à l'entree	l'act		
15 - Eco-conditionnalité dans les marchés	✓	✓	4.1	Par type de marché, réserver une part de la notation à des critères de développement durable	Intégration durable à la sous-t
16 - Achats responsables	✓	✓	3.5	Les équipements et les fournitures achetés par la collectivité sont questionnés. Performance des appareils, constitution. Favoriser les produits locaux et de saison lors de manifestations directes ou indirectes + achat d'énergie verte	Baisse du pe sélectif syst consomm dével
17 - Nettoyage des locaux communautaires		✓	3.5	Substituer des produits de nettoyage écolabellés aux produits de nettoyage actuels.	Améliorat l'air int bâtiments des imp climatq
18 - Groupe de pilotage agents		✓		Le suivi des actions Air-Énergie-Climat est confié à un agent responsable identifié, qui anime en interne une cellule Développement Durable transversale.	Identificati d'amélior liées à Fi (consom consomm recycla c
19 - Formation /sensibilisation élus et agents		✓	4.1	Sensibilisation des agents : formation aux éco-gestes, Formation des élus : formation aux enjeux climat énergie, à l'urbanisme	Efficience baisse de sensibilisati compréh des

Axe 3 : Patrimoine de la collectivité



15

Objectifs de l'opération	Acquies et conserver une connaissance fine de la consommation d'énergie de l'ensemble du patrimoine de la collectivité. Effectuer une maintenance et une amélioration régulière des équipements.
Modalités de l'opération	<p>Tableaux de bord : à partir de l'état des lieux initial SDEC/SDA, tenir un observatoire : comptabilité énergie, GES, eau et qualité de l'air des bâtiments publics. Calcul des ratios DPE (kWh/m²/an). Etablir des ratios spécifiques pour la piscine, l'éclairage public en ZAE.</p> <p>Maintenance et équipements : après avoir réalisé un état des lieux, planifier le nettoyage des bâtiments, les éventuels remplacements d'appareils ou équipements consommateurs (radiateurs, radiateurs...). Installation de petits équipements : détecteurs de présence, ferme portes, volets ou persiennes.</p> <p>Sobriété : sensibilisation des usagers des bâtiments publics (affichage, communication...) ou des utilisateurs (bâtiments mis à disposition ou loués)</p>
Indicateurs, impacts attendus	<p>Possibilité d'observer la progression de la performance des équipements et maîtrise du parc immobilier</p> <p>Baisse des consommations d'énergie dans les bâtiments publics.</p> <p>Eclairage public dans les ZAE</p>
Modalités de participation de l'opérateur	Poursuite de la dynamique engagée avec le partage d'un agent technique avec la commune de Falaise et l'intercommunalité. Assurer le suivi après l'état des lieux.
Modalités d'évaluation de l'opération	Evolution des ratios de consommations annuelles au m ² ou ratios spécifiques
Contenu du contrat de performance	<p>Action rétroactive sur du temps agents déjà existant, avec une personne à mi-temps sur le sujet. Peut être complétée avec l'intervention plus large d'un Conseiller en énergie partagé (CEP).</p> <p>Coût annuel de maintenance des bâtiments et petits équipements 30000€/an.</p>
Titulaire de l'opération	Maîtrise du patrimoine, de ses consommations et de son évolution.
Calendrier de l'opération	2019->2022

16

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ		RÉFLEXION AUTOUR DE LA PERFORMANCE DES BÂTIMENTS MAÎTRISÉS PAR LA COLLECTIVITÉ				Fiche Action N°	3.2
Action n°24 : Performance des bâtiments							
Type d'action	Stratégie	Solennité	OUI	Lien PCAET	3.6	Tous bâtiments et Bâtisses	
Objectifs de l'action	Sur la base des résultats du Schéma Directeur Immobilier (SDI), élaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation						
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Acter la volonté politique de mettre en place un plan de rénovation pluriannuel, accompagné d'une enveloppe budgétaire et des ressources humaines dédiées. Mener des audits énergétiques sur les bâtiments publics les plus émetteurs pour évaluer les coûts de rénovation et les investissements relatifs à la production d'énergie renouvelable. Identifier les bâtiments intercommunaux. Etablir un programme pluriannuel contenant une hiérarchisation des interventions en termes d'impacts, de coûts et de délais. Mener une réflexion sur les évolutions possibles du patrimoine de la collectivité (vente, regroupement, substitution, construction...) 						
Résultats - aspects attendus	Amélioration globale de la performance énergétique des bâtiments de la communauté de communes de Falaize						
Modalités de mise en œuvre de l'action	La commission air-énergie-climat reçoit et analyse le SDI et prépare des préconisations (choix des bâtiments). Le montant des travaux est évalué pour chaque bâtiment (externalisation). Le programme de rénovation des bâtiments appartenant à l'EPC est détaillé (1 à 2 bâtiments).						
Modalités d'évaluation de l'action	Evolution de la performance énergétique et environnementale globale du patrimoine de la communauté de communes : valeur de l'étiquette énergétique/GES moyennes et niveau de production d'énergie.						
Coût de l'action	1/ Evaluation du montant des travaux à mener 2/ évaluation du montant des travaux 3/priorisation hiérarchisation						
Gain énergétique attendu							
Calendrier de réalisation	2020 à 2022						



PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ		RÉFLEXION AUTOUR DE LA PERFORMANCE DES BÂTIMENTS MAÎTRISÉS PAR LA COLLECTIVITÉ				Fiche Action N°	3.3
Action n°25 - Usage du patrimoine							
Type d'action	Observatoire	Solennité	OUI	Lien PCAET	3.7	EP en ZAE	
Objectifs de l'action	Réduction et maîtrise des dépenses relatives à l'éclairage public et à l'eau, conseils						
Descriptif de l'action	Sobriété éclairage public : <ul style="list-style-type: none"> Passage progressif au fil des remplacements de l'éclairage des ZAE en LED, et réflexion en parallèle sur le passage en semi-permanent. Accompagnement des communes sur cet aspect avec le SDEC (semi-permanent) – envisager l'extinction à terme. Gestion optimisée de l'eau 						
Résultats, aspects attendus	Baisse des consommations du poste éclairage public sur tout le territoire et baisse des nuisances relatives à l'éclairage nocturne pour la biodiversité.						
Modalités de mise en œuvre de l'action	A partir de la mesure des consommations habituelles, identifier les points de consommation importants et envisager des actions. Dialogue avec les utilisateurs en zone ainsi que les utilisateurs d'eau (services techniques)						
Modalités d'évaluation de l'action	Evolution des consommations d'énergie liées à l'éclairage public en ZAE Evolution des consommations d'eau de la collectivité (m3) et par secteurs.						
Coût de l'action	Temps agent						
Gain attendu							
Calendrier de réalisation	2020						



Solutions proposées	Intégration			Gains						
	Déjà engagé	à prévoir ou à renforcer	Lien PCAET	Description	Résultats attendus	Modalités de mise en œuvre	Évaluation	Coûts (€)	Financements éventuels / partenariats	Echéance
20 - Tableau de bord du patrimoine	✓	✓	3.6	A partir de l'état des lieux initial SDEC/SDI, tenir un observatoire : comptabilité énergie, GES, eau et qualité de l'air des bâtiments publics. Calcul des ratios	Connaissance précise des consommations du patrimoine permettant de piloter la politique engagée de rénovation et de rationalisation.	Poursuivre les remontées d'informations régulières, saisir les valeurs, intégrer les OJL, observer les évolutions	Evolution des ratios de consommations annuelles au m ² ou ratios spécifiques	Temps agents	Déjà financé	2019
22 - Maintenance des équipements / sensibilisation des usagers	✓	✓	3.5 3.6	Sur la base de l'état des lieux, planifier les opérations d'amélioration : remplacement d'appareils ou équipements consommateurs, installations de petits équipements. Sobriété : Sensibilisation des usagers.	Baisse des consommations d'énergie dans les bâtiments publics	Poursuite de la dynamique engagée avec le partage d'une agent technique entre la commune de Falaise et l'intercommunalité. Assurer la suivie après l'état des lieux.	Evolution des ratios de consommations annuelles au m ² ou ratios spécifiques	9 000 €		2020- 2022
23 - Stratégie patrimoniale		✓	3.6	Sur la base du SDI et de l'état des lieux du SDEC, proposer un plan de rénovation et d'optimisation pluriannuel du patrimoine de la collectivité, PPI	Baisse des consommations d'énergie dans les bâtiments de la collectivité, optimisation des utilisations, réalisation d'économies.	La commission air-énergie-climat reçoit et analyse le SDI et prépare des préconisations (choix des bâtiments). Le montant des travaux est évalué pour chaque bâtiment (externalisation). Le programme de rénovation des bâtiments appartenant à l'EPCI est détaillé.	Evolution du parc au fil du temps, travaux d'amélioration engagés, production d'énergie renouvelable.			2019- 2020
24 - Travaux de rénovation et production énergétique du patrimoine de la collectivité		✓	3.6	Le plan de rénovation est progressivement déployé et les travaux de rénovation et/ou de production d'énergie mis en œuvre	Amélioration de l'étiquette énergétique des bâtiments rénovés d'au moins deux classes, pour obtenir une classification B ou C. Produire une part importante d'énergie et orienter l'EPCI vers l'autosuffisance énergétique.	Les modalités de mise en œuvre seront définies sur la base du diagnostic SDI.	Affichage de la performance des bâtiments			2020- 2022
25 - Eclairage public dans les ZAE et consommations d'eau.	✓	✓	3.7	Passage en régime semi-permanent et en 100% LED sur les points lumineux contrôlés par la CdC et coordination et accompagnement des communes + Gestion optimisée de l'eau pour les espaces verts gérés par la collectivité	Baisse des consommations du poste éclairage public sur tout le territoire et baisse des nuisances relatives à l'éclairage nocturne pour la biodiversité. Evolution à la baisse des consommations d'eau.	Travaux engagés avec le SDEC qui réalise un inventaire complet des consommations d'énergie relatives au points lumineux sur le territoire et en particulier ceux de la CdC + Plan d'actions	Consommation d'énergie par points lumineux, m ³ d'eau/ha appartenant à la CdC.			2020- 2022

Axe 4 : Habitat et urbanisme





HABITAT ET URBANISME		MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE HABITAT DE FAÇON TRANSVERSALE				Fiche Action N° 4.1	
Action n°26 à 28 : OPAH, EIE, Coopération							
Type d'action	Opération	Substante	Non	Lien PCAET	3.1 / 3.2	EP en ZAE	
Objectifs de l'action	Inscrire la rénovation de l'habitat au cœur de la politique de la collectivité						
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Coopération avec les acteurs professionnels du bâtiment (agencés immobiliers, notaires, artisans, banques) pour mener une opération collective. Poursuivre et renforcer la politique habitat de la collectivité : mise en lien étroit des acteurs : EIE, service habitat, services urbanisme, pour fluidifier les procédures et optimiser l'information au public et la mobilisation des professionnels 						
Résultats, impacts attendus	<p>Montée en puissance sur le volume de dossiers accompagnés par la collectivité pour atteindre les objectifs du PCAET.</p> <p>Bonne connaissance partagée de l'ensemble des acteurs de la profession de l'habitat et du bâtiment, des dispositifs divers et des financements possibles (chèques énergie, habitat mieux en Normandie, Safer de l'habitat de la collectivité, soirées thématiques...)</p> <p>Développer une veille sur les biens qui passent dans les mains des particuliers, pour déclencher une opération de financement des travaux de rénovation avant la vente et avec financement inclus par la berque</p> <p>Lancement d'une seconde OPAH à partir de 2020</p>						
Modalités de mise en œuvre de l'action	Identifier l'ensemble des parties prenantes, organiser la communication, l'information, le dialogue à destination de ces publics: Réunions d'informations, forum de l'habitat, groupe projet...						
Modalités d'évaluation de l'action	Nombre de réunions organisées, d'événements, ateliers de presse, communication diverses...						
Coût de l'action	Coûts OPAH : étude + temps agent d'animation Organisation des événements : 4000 € sur trois ans						
Gains attendus	Participation active à l'effort territorial de rénovation. Baisse des consommations énergétiques du poste résidentiel au fil du temps.						
Calendrier de réalisation	2020-2022						



HABITAT ET URBANISME		MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE HABITAT DE FAÇON TRANSVERSALE				Fiche Action N° 4.2	
Action n°29 : opération thermographie							
Type d'action	Opération	Substante	Non	Lien PCAET	3.3	EP en ZAE	
Objectifs de l'action	Inscrire la rénovation de l'habitat au cœur de la politique de la collectivité						
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Lancer une opération de survol et de photographie d'une partie du territoire pour obtenir une image thermographique permettant de visualiser les habitations les moins performantes (H PCAET) Présenter les résultats à la population et communiquer sur les accompagnements (EIE) et les aides existantes 						
Résultats, impacts attendus	Obtenir une image fidèle de l'efficacité énergétique des logements et mobiliser la population sur la thématique de manière ludique.						
Modalités de mise en œuvre de l'action	Lancer un marché auprès de prestataire pour réaliser l'opération.						
Modalités d'évaluation de l'action	Opérationnalité de l'image obtenue et fréquentation lors des présentations						
Coût de l'action	A chiffrer						
Gains attendus	Mobilisation de la population sur la thématique rénovation						
Calendrier de réalisation	2020-2021						



Solutions proposées	Intégration			GAINS						
	Déjà engagé	à prévoir ou à renforcer	Lien PCAET	Description	Résultats attendus	Modalité de mise en œuvre	Évaluation	Coûts	Financements éventuels / partenariats	Échéance
26 - soutenir à l'EIE et déploiement plus important du CEP sur le territoire de Falaise	✓	✓	3.4	Accompagner le lancement en 2019 de la permanence de l'Espace Info Energie sur le territoire	Bonne connaissance de l'EIE par les habitants et recours important à ses services.	Communication régulière, intégration aux manifestations (Salon de l'habitat 2020, formations, sensibilisation...)	Nombre de contacts téléphoniques, nombre de rendez-vous, nombre de dossiers...		Déjà financé dans le cadre de la politique actuelle.	
27 - Intégrer les principes de mobilité durable et d'habitat durable dans le futur PLUI-H	✓	✓	1.3	Décliner les principes du PCAET dans le futur document d'urbanisme intercommunal	Document cadre ambitieux et prenant pleinement en compte les enjeux	Fixer des réunions d'échanges entre le pôle métropolitain et les agences / bureau d'étude en charge du PLUI-H				
28 - Coopération	✓	✓	3.2	Coopération avec les acteurs professionnels du bâtiment (agents immobiliers, notaires, artisans, banques), pour mener une opération collective. Mise en relation étroite des acteurs. Renforcer les complémentarités entre services (habitat, urbanisme, EIE...)	Bonne connaissance partagée de l'ensemble des acteurs de la profession de l'habitat et du bâtiment, des dispositifs divers et des interactions possibles : chèques énergie, habiter mieux en Normandie.	Identifier l'ensemble des parties prenantes, organiser la communication, l'information, le dialogue à destination de ces publics. Réunions d'informations, forum de l'habitat, groupe projet...	Nombre de réunions organisées, événements, ateliers de presse, communication diverses...	4 000 €		2020-2022
29 - Opération de thermographie		✓	3.3	Organiser une opération de thermographie à des fins de sensibilisation des habitants		Modalités à définir		60 000 €		

Axe 5 et 6 : Entreprises et déchets



ENTREPRISES	Solutions proposées	Intégration			Description	Résultats attendus	Gains				
		Déjà engagé	à prévoir ou à renforcer	Lien PCAET			Modalité de mise en œuvre	Évaluation	Coûts	Financements éventuels / partenariats	Calendrier
	10-EIT	✓	✓	5.2	Opération d'accompagnement des entreprises pour une meilleure prise en compte et un développement de l'économie circulaire.	Réduction des déchets d'activité des entreprises, mutualisation de pratiques, meilleure articulation et complémentarité territoriale de l'écosystème économique local.	Organisation de réunions, diagnostic personnalisé par entreprise, échanges de bonnes pratiques, l'ensemble étant réalisé par le futur chargé de mission à l'économie industrielle.	Nombre de dossiers d'accompagnement, nombre de réunions de présentation et sensibilisation, nombre de diagnostics réalisés.	30 000	Personnes en cours de recrutement, et financement état-ADEME dans le cadre de l'appel à projet "économie circulaire"	2020->2022
	11-Opération collective		✓	5.2 5.3	Lancement de l'opération collective "TPE & PME gagnantes sur tous les coûts"	Baisse des consommations des artisans et commerçants, des TPE/PME	Diagnostic/audit énergétique réalisé par un prestataire externe qui se rémunère sur les économies engendrées par ses préconisations.	Nombre de dossiers d'accompagnement, nombre de diagnostics réalisés.	-	Partenariats chambres consulaires	2020->2022

DECHETS	Solutions proposées	Intégration			Description	Résultats attendus	Gains				
		Déjà engagé	à prévoir ou à renforcer	Lien PCAET			Modalité de mise en œuvre	Évaluation	Coûts	Financements éventuels / partenariats	Calendrier
	32 -Réduction de volume des déchets et faciliter le tri	✓	✓	7.1 7.2 7.3 7.4	Mettre en place d'une consigne de tri plus large et poursuivre la sensibilisation des habitants.	Baisse du volume déchets OMA	Extension de la consigne de tri avec prise en compte de divers plastiques ; accentuation de la communication sur le sujet à destination de divers publics : scolaire, particuliers, entreprises... poursuite et accentuation de la vente de composteurs.	Evolution des ratios : kg OMA/hab/an, % de tri, etc...		Personne en cours de recrutement, et financement état-ADEME dans le cadre de l'appel à projet "économie circulaire"	2020->2022
	33-Créer un pôle environnemental		✓	7.5	Regrouper 2 des actuelles déchetteries en fonctionnement du territoire en une seule, plus accessible, plus moderne.	Melleure capacité d'absorption et de gestion des différents déchets.	Lancement des appels d'offre en 2020, ouverture du site en 2023.				2020/2023

